



Janvier  
2024

La Lanterne  
d'Usson

Bulletin  
municipal



N° 18



Chères Ussonnaises, Chers Ussonnais,

L'actualité démocratique de l'année 2024 sera marquée par les élections européennes du dimanche 9 juin.

Jamais l'Europe n'a connu pareilles menaces depuis sa constitution !

En effet, le contexte géopolitique en fait un champ de bataille et le risque d'embrassement est réel alors que le Président de la République française évoque la possibilité d'envoyer des troupes au sol en Ukraine.

La notion de Défense européenne s'affirme ainsi comme un enjeu des élections à venir. Prise en tenaille entre la Russie totalitaire de Poutine et le risque outre-Atlantique d'une réélection de Trump, l'Europe se trouve à un tournant de son fondement.

Ainsi, au moment où plusieurs pays frappent à sa porte et à celle de l'OTAN, le message envoyé dans les urnes le 9 juin aura de fait une portée historique. La nécessité de renforcer l'Europe, sa vision, sa culture, au sein de l'ordre mondial, de proposer une alternative en un élan de cohésion, devient de plus en plus tangible en vue d'affirmer notre autonomie et notre souveraineté.

N'en déplaise à la vision nationaliste qui, mise au pied du mur, expose le flan du pays ; si les décisions sont plus rapides à prendre seul, un isolement est aujourd'hui de nature à livrer carte blanche à l'autoritarisme.

Aussi, pour de nombreuses générations, voire pour l'ensemble du pays, cette élection européenne s'avère comme une élection majeure, souhaitons qu'elle soit porteuse d'avenir !

Bertrand LIVET,  
Maire d'Usson

## ELECTIONS EUROPEENNES 2024 : Dimanche 9 juin 2024

81 députés européens seront élus en France en 2024. Au total, le Parlement européen comptera 720 membres. Les député.e.s européen.ne.s sont élu.e.s au suffrage universel direct à un tour. La législation de l'UE garantit la représentation proportionnelle. Les listes sont fermées, les électeur.rice.s ne peuvent donc pas changer l'ordre des candidats sur les listes.

### Pour pouvoir voter, il faut être soit :

- un.e citoyen.ne français.e âgé.e d'au moins 18 ans la veille du scrutin
  - un.e citoyen.ne d'un autre pays de l'UE âgé de 18 ans au moins ayant le droit de vote dans son État d'origine
- Dans les deux cas, il faut être domicilié.e dans la commune où l'on souhaite voter et inscrit.e sur les listes électorales de cette commune.

### Vous êtes un.e citoyen.ne français.e ou européen.ne votant en France

Si vous êtes déjà inscrit.e, ou si vous êtes un.e primo-votant.e et que vous avez été informé par votre mairie que votre inscription a bien été effectuée, vous n'avez aucune démarche à accomplir : votre inscription a été automatiquement effectuée par les autorités. Toutefois, si vous avez déménagé, vous devrez vous inscrire auprès de la mairie de votre nouvelle commune de résidence. Si vous allez voter pour la première fois et que vous n'avez pas été contacté par votre mairie, vous devrez également vous inscrire sur les listes électorales.

La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est le vendredi 3 mai 2024 auprès de votre mairie (ou mercredi 1er mai si vous vous inscrivez en ligne).

Vous devez voter au bureau de vote dont l'adresse est inscrite sur votre carte électorale.

Le vote par procuration est possible si vous savez à l'avance que vous ne pourrez pas vous rendre dans votre bureau de vote le 9 juin 2024. Depuis 2020, il n'est plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il vous est impossible de vous rendre sur place. Vous pouvez désormais donner votre procuration à un électeur.rice inscrit.e sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre. Vous devrez cependant vous rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

La demande de procuration peut être formulée de 2 façons :

- Par la téléprocédure "Maprocuration" sur le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr)
- Par le formulaire CERFA à télécharger et à imprimer sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

Quelle que soit la procédure choisie, pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée est obligatoire (commissariat de police ou la gendarmerie de son choix et le tribunal dont dépend son domicile ou son lieu de travail).

### **Vie communale ..... P : 4**

|                                                                |         |
|----------------------------------------------------------------|---------|
| - Conseil municipal .....                                      | p. : 4  |
| - Informations mairie .....                                    | p. : 4  |
| - Délégations Organismes extérieurs .....                      | p. : 5  |
| - Commissions .....                                            | p. : 6  |
| - Etat civil .....                                             | p. : 7  |
| - Recensement militaire .....                                  | p. : 7  |
| - Urbanisme .....                                              | p. : 8  |
| - Finances communales .....                                    | p. : 10 |
| - Décisions du Conseil municipal et projets .....              | p. : 14 |
| - Travaux de consolidation et de restauration du clocher ..... | p. : 26 |
| - La "Résurrection de Lazare" .....                            | p. : 31 |
| - La commission d'action sociale .....                         | p. : 37 |
| - Hommages .....                                               | p. : 38 |
| - La carte Free Pass .....                                     | p. : 39 |
| - Usson se souvient .....                                      | p. : 39 |
| - Pèlerinage .....                                             | p. : 39 |
| - Fréquentation de l'église .....                              | p. : 40 |

### **Agglomération du Pays d'Issoire ..... P : 41**

|                                       |         |
|---------------------------------------|---------|
| - Le bureau de tourisme d'Usson ..... | p. : 41 |
| - Pays d'Art et d'Histoire .....      | p. : 42 |
| - Saison culturelle .....             | p. : 44 |
| - Maison de Services .....            | p. : 26 |

### **Organismes et représentations ..... P : 46**

|                                                       |         |
|-------------------------------------------------------|---------|
| - Association des Plus Beaux Villages de France ..... | p. : 46 |
| - Parc Naturel Régional du Livradois Forez .....      | p. : 47 |
| - Maison France Service .....                         | p. : 48 |
| - ADMR .....                                          | p. : 48 |
| - SME .....                                           | p. : 49 |
| - Territoire d'Energie 63 .....                       | p. : 50 |
| - ADIL .....                                          | p. : 50 |
| - SICTOM Issoire Brioude .....                        | p. : 51 |

### **Animations, Culture, Vie associative ..... P : 52**

|                                            |         |
|--------------------------------------------|---------|
| - La saison artistique .....               | p. : 52 |
| - La Fée des ACTS - Festival du TRAC ..... | p. : 54 |
| - TRACN'ARTS .....                         | p. : 55 |
| - Comité d'animation .....                 | p. : 56 |
| - Amis de l'église Saint Maurice .....     | p. : 58 |
| - Arvernetourix .....                      | p. : 58 |
| - Chemins d'Usson .....                    | p. : 59 |
| - Club de la butte .....                   | p. : 60 |
| - Don du sang .....                        | p. : 60 |

### **Administratif ..... P : 61**

|                             |         |
|-----------------------------|---------|
| - Guide des démarches ..... | p. : 61 |
| - Numéros utiles .....      | p. : 62 |





## MAIRIE D'USSON

**Maire :** LIVET Bertrand  
Conseiller communautaire

**1er Adjoint :** VERNET Gérard, chargé des finances, de l'action sociale et de la vie associative  
Conseiller communautaire suppléant

**2ème Adjoint :** CHANAL Gabriel, chargé des travaux, des bâtiments communaux et de la voirie

**3ème Adjoint :** SAUVADET Marie-Hélène, chargée de l'action culturelle

**Conseillers :** FONTANET Mickaël, BOSSE Cécile, GILLARD Béatrice, BRIVES François, VILLETTELE David, BLIN Frédéric, SOUQUE Bruno



Le Conseil municipal

### Informations Mairie

#### Adresse :

Mairie d'Usson  
12 rue de la Mairie  
63490 USSON  
Tél. : 04 73 71 05 90  
Email : mairie-ussion@wanadoo.fr

#### Horaires d'ouverture du secrétariat :

Secrétaire de Mairie : Claire SAUZEDDE  
Lundi de 17 h à 19 h  
Vendredi de 16 h à 18 h

En dehors de ces horaires, accueil en mairie sur rendez-vous

Permanence de Monsieur le Maire : vendredi de 16 h 30 à 18 h



## Délégations organismes extérieurs

| ORGANISMES                                        | DELEGUES TITULAIRES              | DELEGUES SUPPLEANTS |
|---------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'API                    | LIVET Bertrand                   | VERNET Gérard       |
| CONSEIL D'ECOLE DE SAUXILLANGES                   | SOUQUE Bruno                     | BOSSE Cécile        |
| SICTOM                                            | LIVET Bertrand                   | GILLARD Béatrice    |
| TERRITOIRE D'ENERGIE 63                           | VERNET Gérard                    | BRIVES François     |
| SME                                               | SAUVADET Marie-Hélène            | CHANAL Gabriel      |
| EPF/SMAF                                          | VERNET Gérard                    | FONTANET Mickaël    |
| PNR LIVRADOIZ FOREZ                               | BLIN Frédéric                    |                     |
| AICRI                                             | GILLARD Béatrice                 | BOSSE Cécile        |
| ADMR                                              | VERNET Gérard                    | SOUQUE Bruno        |
| ASSOCIATION « LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE » | LIVET Bertrand                   |                     |
| CORRESPONDANT DEFENSE                             | VERNET Gérard                    |                     |
| CNAS                                              | BOSSE Cécile                     |                     |
| Référents ambroisie                               | BLIN Frédéric<br>BRIVES François |                     |
| Référent zones humides                            | SAUVADET Marie-Hélène            |                     |
| Référent agricole                                 | CHANAL Gabriel                   |                     |
| Référent forêt                                    | SAUVADET Marie-Hélène            |                     |
| Référent Incendie / Secours                       | BLIN Frédéric                    |                     |



## Commissions

Les Commissions sont réunies sous la présidence de Monsieur le Maire (hormis la Commission de révision des listes électorales). A la demande de ses membres, les Commissions (hormis les Commissions fermées : appels d'offres, révision des listes électorales, CCID) pourront être ouvertes à l'avis d'associations, d'experts privés et d'organismes partenaires extérieurs au Conseil municipal.

### Appels d'offres :

Titulaires : VERNET Gérard, CHANAL Gabriel

Suppléants : BRIVES François, SAUVADET Marie-Hélène, VILLETTELLE David

### Action sociale :

VERNET Gérard, BOSSE Cécile, GILLARD Béatrice, SAUVADET Marie-Hélène

Personnes extérieures au Conseil municipal : BERNARD Michelle, EYMARON Gabrielle, GRENIER Gaëlle, GUINEL Marie

### Culture et patrimoine (dont la gestion de l'église et de la salle d'exposition du bureau touristique) :

SAUVADET Marie-Hélène, BLIN Frédéric, BRIVES François, SOUQUE Bruno

### Environnement :

BLIN Frédéric, CHANAL Gabriel, FONTANET Mickaël, SAUVADET Marie-Hélène, VILLETTELLE David

### Information, communication, site Internet :

BLIN Frédéric, FONTANET Mickaël, SAUVADET Marie-Hélène, VERNET Gérard

### Révision des listes électorales :

GILLARD Béatrice, le délégué de l'Administration, le délégué du Tribunal de Grande Instance.

### Travaux :

CHANAL Gabriel, BRIVES François, SAUVADET Marie-Hélène, VERNET Gérard, VILLETTELLE David

### Urbanisme :

BLIN Frédéric, SAUVADET Marie-Hélène, VERNET Gérard

### Commission communale des impôts directs (CCID) :

Titulaires : Mme SAUVADET Marie-Hélène, M. MALARTRE Jean-Claude, Mme GILLARD Béatrice, M. BAUBET Christian, M. CHANAL Gabriel, Mme GORCE Claudine

Suppléants : M. VIGNAL Daniel, M. VERNET Gérard, M. ROUHARD Christian, Mme ALMEIDA Sophie, M. GRANIER Jean-Pierre, M. VECE Michel



## Commission Intercommunale d'aménagement foncier :

Suite à la sollicitation du département du Puy de Dôme pour constituer une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, les membres retenus par le Conseil départemental sont :

- Conseiller municipal : David VILLETTELLE

- Propriétaires de biens fonciers :

Titulaires : Laurence LOUBARESSE, Jean Pierre GRANIER

Suppléant : Christian ROUHARD

- Propriétaires Forestiers :

Titulaires : Jean-François CHALAFFRE, Roland VIGNAL

Suppléants : Jean-Paul LOUBEYRE, Pascal DELAIRE

**Délégué Forêt :** Mme SAUVADET Marie-Hélène

**Délégué Incendie/Secours :** M. BLIN Frédéric

## Etat civil

### Naissances :

Mademoiselle Emma, Mary FERRAND, née le 21 juin 2022 à Issoire

Mademoiselle Giulia, Franciska, Thérèse GOBLET BRUNEL, née le 1er Juillet 2023 à Clermont-Ferrand

Mademoiselle Cassandre, Bérengère, Laure SAINT-JOANIS, née le 24 Juillet 2023 à Issoire

### Mariages :

Monsieur François LIVET et Madame Magali MAUREL, le 8 Avril 2023

### Pacs :

Monsieur Nicolas Didier BRUGÈRE et Madame Victoria Michaëla Perrine MASSOULIÉ, le 10 février 2022

Monsieur Christophe PIASCO et Madame Anne-Cécile MASSY, le 3 septembre 2022

Monsieur Guillaume SAINT-JOANIS et Madame Bénédicte NONY, le 18 Mars 2023

### Décès :

Monsieur Jean-Pierre AMIET, décédé le 21 avril 2022

Monsieur Isidore Jean EYMARON, décédé le 24 avril 2022

Madame Marie-Madeleine LIVET, décédée le 2 août 2022

Madame Marie-Thérèse DAILLOUX, veuve LOUBARESSE décédée le 27 octobre 2022

Monsieur Jean LOUBARESSE, décédé le 10 Juin 2023

Monsieur François MANLHIOT, décédé le 21 Décembre 2023

## Recensement militaire

Les jeunes gens atteignant l'âge de 16 ans sont invités à se faire recenser auprès de la mairie au cours du trimestre de leur anniversaire. Le recensement est obligatoire pour tous, garçons et filles.

Ce recensement leur permettra :

- d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire au passage de différents examens,
- de participer à la Journée Défense et Citoyenneté,
- de faciliter les inscriptions sur la liste électorale,
- d'effectuer toute démarche mentionnée au formulaire 106\*/04







## Urbanisme

### Permis de construire :

|                           |                                  |            |                                                                         |         |
|---------------------------|----------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------|---------|
| Mme LE PROVOST Frédérique | Rue de la Générade               | 13/04/2022 | Construction d'une maison d'habitation                                  | Accordé |
| Commune d'USSON           | Eglise                           | 25/07/2022 | Consolidation et restauration de la tour-clocher de l'église St Maurice | Accordé |
| M. BRESSAC Christophe     | 3 route de chapelle - Montaigner | 14/12/2022 | Construction d'une véranda et d'une piscine                             | Accordé |
| M. BAPT Hubert            | Les GUERRET Ouest                | 20/03/2023 | Construction d'un bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque         | Refusé  |
| M. BAPT Hubert            | Les GUERRET Ouest                | 06/06/2023 | Construction d'un bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque         | Refusé  |
| Commune d'USSON           | Eglise                           | 17/07/2023 | Restauration de l'Eglise de Saint-Maurice d'Usson (Hors clocher)        | Accordé |
| M. VIGNAL David           | LD LES GRANGES MASSIS            | 28/07/2023 | Extension d'un bâtiment agricole (auvent)                               | Accordé |
| M. BAPT Hubert            | Les GUERRET Ouest                | 06/09/2023 | Construction d'un bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque         | Accordé |



### Déclarations préalables :

|                                     |                          |            |                                                                                                           |         |
|-------------------------------------|--------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Commune d'USSON                     | 1 rue de la Mairie       | 13/01/2022 | Réfection des toitures<br>Agrandissement d'une ouverture et reconstruction du pignon ouest et du mur nord | Accordé |
| M. FONTANET Mickaël                 | 5 rue de la Générade     | 09/05/2022 | Remplacement de volets                                                                                    | Accordé |
| Mme PYKE Samantha / M. LEBON Michel | Les Granges Mathussières | 30/05/2022 | Réfection des toitures de l'habitation principale et garage                                               | Accordé |
| M. GRENIER Christophe               | 19 rue de la Générade    | 15/09/2022 | Création d'un accès et d'un espace clos pour chien                                                        | Refusé  |
| M. COURTINE Jean-Paul               | 11 Côte Rouge            | 02/11/2022 | Pergola bioclimatique et garde-corps                                                                      | Accordé |
| M. TEULE Richard                    | 1 rue des remparts       | 08/12/2022 | Modification de l'aspect extérieur d'une terrasse                                                         | Accordé |
| Commune d'USSON                     | 1 rue de la Mairie       | 26/12/2022 | Rehaussement d'un auvent en façade                                                                        | Accordé |
| Mme EYMARON Gabrielle               | 2 rue des giroflées      | 15/02/2023 | Réfection de toiture                                                                                      | Accordé |
| M. GRENIER Christophe               | 19 rue de la Générade    | 15/09/2022 | Création d'un accès et d'un espace clos pour chien                                                        | Accordé |
| M. LEBRETON Romain                  | 5 Ld La Guille           | 26/04/2023 | Agrandissement d'une ouverture existante                                                                  | Accordé |
| M. SOUQUE Bruno                     | 4 rue de la commanderie  | 15/05/2023 | Remplacement de menuiseries                                                                               | Accordé |
| M. PIASCO Christophe                | Ld Le Creux              | 26/06/2023 | Modification de l'aspect extérieur                                                                        | Accordé |
| Mme AMOUROUX Marie                  | 20 rue de la Mairie      | 17/07/2023 | Réfection de la toiture                                                                                   | Accordé |
| Mme SERRE Denise                    | 24 rue de la Mairie      | 28/08/2023 | Ravalement de façade                                                                                      | Accordé |
| M. PISERCHIA Jean-Luc               | 4 rue des serves         | 15/09/2023 | Modification de l'aspect extérieur et extension de la terrasse                                            | Refusé  |
| Mme CHAREYRON Inès                  | 18 rue de la commanderie | 06/10/2023 | Ravalement de façade                                                                                      | Accordé |
| WORLDSUN pour M. POUYET Jacques     | 18 rue des condamines    | 18/10/2023 | Pose de panneaux photovoltaïque au sol                                                                    | Refusé  |





## FINANCES COMMUNALES 2022

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif fait apparaître les dépenses et recettes réelles de l'année.

| FONCTIONNEMENT         |              |
|------------------------|--------------|
| DEPENSES               | RECETTES     |
| 171 162,39 €           | 190 623,57 € |
| EXCEDENT : 19 461,18 € |              |

| INVESTISSEMENT         |              |
|------------------------|--------------|
| DEPENSES               | RECETTES     |
| 145 439,92 €           | 169 631,94 € |
| EXCEDENT : 24 192,02 € |              |

**EXCEDENT TOTAL 2021 : 43 653,20 €** (Réalizations + Reports exercice 2020)

### BUDGET PRIMITIF 2022

| FONCTIONNEMENT                   |                   |                             |                   |
|----------------------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|
| DEPENSES                         |                   | RECETTES                    |                   |
| - Charges à caractère général    | 92 850,00         | - Produits et services      | 3 400,00          |
| - Charges personnel              | 70 050,00         | - Impôts et taxes           | 108 500,00        |
| - Atténuations de produits       | 4 817,00          | - Dotations / subventions   | 51 288,00         |
| - Dépenses imprévues             | 10 650,00         | - Revenus des immeubles     | 12 550,00         |
| - Autres charges courantes       | 46 118,00         | - Excédent de fonctionnemen |                   |
| - Charges financières (intérêts) | 3 725,00          | reporté (en partie)         | 70 846,06         |
| - Amortissement                  | 4 354,00          | - Opérations d'ordre de     | 2 500,00          |
| - Virt section Investissement    | 16 520,06         | transfert entre sections    |                   |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>249 084,06</b> | <b>TOTAL</b>                | <b>249 084,06</b> |



### INVESTISSEMENT

| DEPENSES                             |                     | RECETTES                         |                     |
|--------------------------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------|
| - Emprunts (capital) et dettes       | 25 454,00           | - Virement fonctionnement        | 16 520,06           |
| Restes à réaliser N-1                | 104 428,00          | - Excédent de fonctionnement cap | 9 788,37            |
| - Matériel Divers                    | 1 139,00            | Restes à réaliser N-1            | 112 611,00          |
| - Etude Eglise                       | 113 254,00          | - F.C.T.V.A.                     | 22 983,00           |
| - Restauration clocher               | 649 667,00          | - Taxe aménagement               | 3 000,94            |
| - Signalétique                       | 1 000,00            | - Subventions                    | 903 236,00          |
| - Voirie Communale N°4               | 1 300,00            | - Amortissement                  | 4 354,00            |
| - WC Parking / Plan Hygiène          | 90 000,00           | - Emprunts et dettes assimilées  | 426 441,00          |
| - Achat terrains et frais de bornage | 171,00              |                                  |                     |
| - Création fossés et réseaux E.P.    | 5 000,00            |                                  |                     |
| - Travaux Grange                     | 170 344,00          |                                  |                     |
| - Accessibilité Bureau Tourisme      | 1 500,00            |                                  |                     |
| - Restauration Résurrection Lazare   | 96 000,00           |                                  |                     |
| - Voirie 2022                        | 75 206,00           |                                  |                     |
| - Mise en sécurité du clocher        | 35 400,00           |                                  |                     |
| - Régénération des arbres remparts   | 600,00              |                                  |                     |
| - Restauration statuaire 16ème       | 9 500,00            |                                  |                     |
| - Programme Ponts                    | 1 500,00            |                                  |                     |
| - Rénovation logement                | 20 000,00           |                                  |                     |
| - Rénovation murs et murets anciens  | 70 000,00           |                                  |                     |
| - Restauration Tabernacle 1620-1622  | 5 000,00            |                                  |                     |
| - Site Internet                      | 1 000,00            |                                  |                     |
| - Informatique                       | 1 000,00            |                                  |                     |
| Opération d'ordre : patrimoniale     | 2 500,00            |                                  |                     |
| Déficit de clôture 2021              | 17 971,37           |                                  |                     |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>1 498 934,37</b> | <b>TOTAL</b>                     | <b>1 498 934,37</b> |

### TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

|                    |           |
|--------------------|-----------|
| - Foncier bâti     | : 36.98 % |
| - Foncier non bâti | : 72.45 % |

## SERVICE ASSAINISSEMENT

Pour rappel, le service assainissement est devenu une compétence de l'Agglo Pays d'Issoire depuis le 1er janvier 2020.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre ce service en appelant l'accueil de l'API au 04.15.62.20.20





## FINANCES COMMUNALES 2023

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif fait apparaître les dépenses et recettes réelles de l'année.

| FONCTIONNEMENT        |              |
|-----------------------|--------------|
| DEPENSES              | RECETTES     |
| 179 277,31 €          | 261 470,22 € |
| EXCEDENT : 82 192,91€ |              |

| INVESTISSEMENT        |              |
|-----------------------|--------------|
| DEPENSES              | RECETTES     |
| 311 659,46 €          | 216 755,36 € |
| DEFICIT : 94 904,10 € |              |

**DEFICIT TOTAL 2022 : 12 711,19 €** (Réalizations + Reports exercice 2021)

### BUDGET PRIMITIF 2023

| FONCTIONNEMENT                   |                   |                                       |                   |
|----------------------------------|-------------------|---------------------------------------|-------------------|
| DEPENSES                         |                   | RECETTES                              |                   |
| - Charges à caractère général    | 72 248,47         | - Atténuations de charges             | 500,00            |
| - Charges personnel              | 82 597,73         | - Produits des services               | 7 850,00          |
| - Atténuations de produits       | 4 817,00          | - Impôts et taxes                     | 18 000,00         |
| - Autres charges courantes       | 46 405,00         | - Impositions directes                | 105 836,00        |
| - Charges financières (intérêts) | 3 767,36          | - Dotations / subventions             | 59 706,56         |
| - Amortissement                  | 8 976,45          | - Autres produits de gestion courante | 26 920,00         |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>218 812,01</b> | <b>TOTAL</b>                          | <b>218 812,56</b> |



| INVESTISSEMENT                       |                     |                                       |                     |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|---------------------|
| DEPENSES                             |                     | RECETTES                              |                     |
| - Emprunts (capital) et dettes       | 20 084,73           | - Amortissements                      | 8 976,45            |
| - Matériel Divers                    | 7 602,14            | - Dotations, fonds divers et réserves | 97 451,49           |
| - Etude Eglise                       | 89 500,00           | - Subventions d'investissement reçues | 1 120 967,86        |
| - Restauration clocher               | 775 523,00          | - Emprunts et dettes assimilées       | 407 258,30          |
| - Signalétique                       | 1 000,00            | Opérations d'ordre : patrimoniale     | 16 622,25           |
| - WC Parking / Plan Hygiène          | 68 000,00           |                                       |                     |
| - Travaux Grange                     | 116 000,00          |                                       |                     |
| - Accessibilité Bureau Tourisme      | 1 500,00            |                                       |                     |
| - Restauration Résurrection Lazare   | 121 000,00          |                                       |                     |
| - Voirie 2022                        | 77 338,80           |                                       |                     |
| - Mise en sécurité du clocher        | 1 300,00            |                                       |                     |
| - Régénération des arbres remparts   | 5 000,00            |                                       |                     |
| - Restauration statuaire 16ème       | 9 500,00            |                                       |                     |
| - Programme Ponts                    | 1 500,00            |                                       |                     |
| - Rénovation logement                | 1 200,00            |                                       |                     |
| - Rénovation murs et murets anciens  | 69 000,00           |                                       |                     |
| - Restauration Tabernacle 1620-1622  | 8 250,00            |                                       |                     |
| - Site Internet                      | 1 000,00            |                                       |                     |
| - Etude et Travaux Paysagers         | 22 350,00           |                                       |                     |
| - Création de fosses et réseaux      | 8 657,00            |                                       |                     |
| - Voirie 2023 Montaigner             | 48 000,00           |                                       |                     |
| - Aménagement jardin Porte de France | 15 000,00           |                                       |                     |
| - Restauration Mur Rempart           | 18 274,33           |                                       |                     |
| - Aménagement Parking visiteurs      | 8 000,00            |                                       |                     |
| - Réparation poteaux incendie        | 9 000,00            |                                       |                     |
| - Protection intrusion église        | 6 050,00            |                                       |                     |
| - Conservation Crucifixion Deutsch   | 11 000,00           |                                       |                     |
| - Dégagement polychromie Statuaires  | 5 520,00            |                                       |                     |
| - Tableau électrique TE63            | 1 900,00            |                                       |                     |
| - Réseaux pluviales Commandaire      | 11 700,00           |                                       |                     |
| Opération d'ordre : patrimoniale     | 16 622,25           |                                       |                     |
| Déficit de clôture 2022              | 94 904,10           |                                       |                     |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>1 651 276,35</b> | <b>TOTAL</b>                          | <b>1 651 276,35</b> |

### TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| - Foncier bâti      | : 36,98 % |
| - Foncier non bâti  | : 72,45 % |
| - Taxe d'habitation | : 9,47 %  |







## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET PROJETS EN COURS ET A L'ETUDE

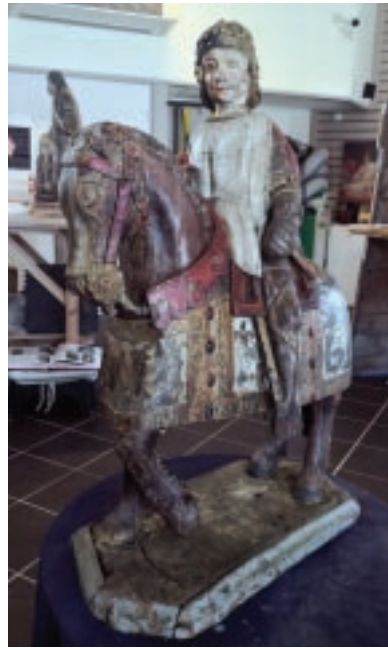
### Travaux restauration statuaire église et dégageement de la polychromie

Les travaux de conservation-restauration de la statue équestre de "saint Maurice" du XVI<sup>e</sup> siècle et de la statue de saint Blaise "Evêque assis" sont attribués à l'atelier Ann'Lizarine (Mme Anne Elsener) pour un montant global de 7 839 € HT, soit 4 619 € HT pour la statue équestre de saint Maurice et 3 220 € HT pour la statue de saint Blaise "Evêque assis".

Le plan de financement concernant ces travaux de conservation-restauration s'établit comme ci-dessous :

DRAC : aide de 50% = 3 920 €  
Région Auvergne-Rhône-Alpes :  
aide de 15% = 1 175 €  
Département du Puy-de-Dôme :  
aide de 30% = 2 352 €  
Amis de l'église saint Maurice :  
aide de 5% = 392 €

Une dérogation pour taux de subvention supérieur à 80 % a été obtenue auprès de M. le Préfet du Puy de Dôme.

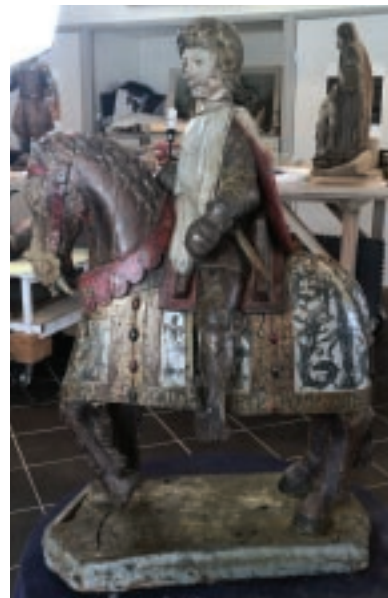


En accord avec M. le Conservateur des Monuments Historiques du Puy-de-Dôme, il conviendrait de procéder au dégageement de la polychromie d'origine de la statue équestre de saint Maurice et de la statue de saint Blaise conservées en l'église d'Usson.

La proposition de l'atelier Ann'Lizarine, ayant déjà procédé aux travaux de conservation de ces deux statues, a été retenue pour un montant global de 4 600 € HT.

Le plan de financement relatif au dégageement de la polychromie des statues est établi comme ci-dessous :  
DRAC : 50%, soit une subvention de 2 300 € HT  
Région Auvergne Rhône-Alpes : 15 %, soit un montant de 690 € HT  
Département du Puy-de-Dôme : 35 %, soit un montant de 1 610 € HT

Il sera dès lors nécessaire de solliciter une dérogation auprès de M. le Préfet du Puy-de-Dôme pour une autorisation de dépasser les 80% de subvention publique sur cette opération de restauration d'un patrimoine se révélant de qualité exceptionnelle.



### Travaux de conservation-restauration du tabernacle dit de la "Reine Margot"

La restauration du tabernacle sera également réalisée par l'atelier Ann'Lizarine (Mme Anne Elsener) pour un montant global de 6 544 € HT toutes options retenues.

Le tabernacle pentagonal dit de la Reine Margot étant classé Monument Historique, le plan de financement concernant ces travaux de conservation-restauration s'établit comme ci-dessous :

DRAC, aide de 50 % = 3 272 € HT  
Région Auvergne-Rhône-Alpes, aide de 15 % = 981.60 € HT  
Département du Puy-de-Dôme, aide de 30% = 1 963 € HT  
Amis de l'église saint Maurice, aide de 5% = 598 €

Une dérogation pour taux de subvention supérieur à 80 % a été obtenue auprès de M. le Préfet du Puy de Dôme.

Les statues et le tabernacle sont partis courant octobre 2022 à l'atelier Ann'Lizarine en vue d'être restaurés.



### Restauration du tableau "La Résurrection de Lazare"

L'étude étant terminée, la proposition de l'atelier Rouge Cadmium (M. François DUBOISSET) est retenue pour la restauration du tableau "La Résurrection de Lazare" pour un montant global de 56 250 € HT.

Ainsi, le plan de financement inhérent à la seconde phase de la conservation-restauration de l'œuvre "La Résurrection de Lazare" s'établit à ce jour de la manière suivante :

- Accueil au CICRP de Marseille : 1 239,58 € HT
- Travaux de conservation-restauration : 56 250 € HT
- Transport retour du tableau et frais d'installation : 4 561,29 € HT

Soit un total de dépenses de 62 050,87 € HT

Le tableau "La Résurrection de Lazare" étant classé au titre des Monuments Historiques, les subventions attribuées pour sa restauration sont les suivantes :

- DRAC, aide de 50 % = 31 025 € H.T.
- Région Auvergne-Rhône-Alpes, aide de 15 %. = 9 307 € H.T.
- Département du Puy-de-Dôme, aide de 30% = 18 615 € H.T.
- Autofinancement Commune : 5% = 3 103,87 € H.T.

Une dérogation pour taux de subvention supérieur à 80 % a été demandée auprès de M. le Préfet du Puy-de-Dôme.

Les travaux de conservation-restauration menés sur la couche picturale ont mis à jour la présence d'un vernis à base de pinacées, probablement celui d'origine, se révélant très dur et compliqué à enlever. Après plusieurs essais, le groupement de restaurateurs en charge a réussi à élaborer un process permettant le retrait dudit vernis. Il est à noter que le process de dégageement du vernis à base de pinacées reste lourd à mettre en œuvre et que cette opération induit une reprise de l'ensemble des anciens repeints.

En complément, il a été établi de manière scientifique que le cadre est celui d'origine. Il s'avère nécessaire de minimiser les partis pris d'intervention afin d'en préserver l'intégrité. Le nouveau parti pris de conservation-restauration du cadre s'oriente donc vers la réalisation d'un cerclage en inox faisant office de système d'accrochage du tableau, le coût d'intervention s'en trouve également augmenté.





Les travaux complémentaires à mener dans le cadre de l'opération de conservation-restauration du retable de la "Résurrection de Lazare" se montent ainsi à 30 000 € HT.

Pour financer les travaux complémentaires, la commune a fait appel à des demandes de mécénat auprès de la Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français, associée à la Fondation Michelin, de la Fondation entreprises du Crédit Agricole, ainsi qu'auprès d'entrepreneurs locaux.

Le retour en l'église d'usson du retable de la "Résurrection de Lazare" est programmé début juin 2024.

Photo de retable de la "Résurrection de Lazare" avant restauration et en cours de restauration une fois l'ensemble des vernis et anciennes restaurations retirés :



## Demande d'exposition et conservation de la Crucifixion de Deutsch

La commune d'Usson a été contactée par l'Institut National de l'Histoire de l'Art (INHA) dans le cadre de l'organisation d'une exposition consacrée aux peintures germaniques du Moyen Age et de la Renaissance dans les collections françaises.

M. GIBIAT, Conservateur des Monuments Historiques du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire (arrondissement de Montbrison) accompagne la commune d'Usson pour la réalisation d'une opération de conservation permettant de préparer l'œuvre en vue de cette exposition qui aura lieu au musée des beaux-arts de Besançon du 4 mai 2024 au 23 septembre 2024.

Les travaux de conservation sont attribués à Mme Anne MADESCLAIRE pour un montant global de 8 811 € H.T.

Le tableau la "Crucifixion de Deutsch" étant classé Monument Historique, le plan de financement concernant ces travaux de conservation s'établit comme ci-dessous :

DRAC, aide de 50 % = 4 405,00 € HT

Région Auvergne-Rhône-Alpes, aide de 15 % = 1 321 € HT

Département du Puy-de-Dôme, aide de 30% = 2 643 € HT

Prise en charge Ville de Besançon, 5% = 442 € HT



## Protection anti-intrusion de l'église

L'ancien système de protection n'offre pas l'ensemble des garanties modernes.

Aussi, à la demande de M. le Maire, Samuel GIBIAT, Conservateur des Monuments Historiques du Puy-de-Dôme, a sollicité M. le Commandant BLOT, référent sécurité auprès du ministère de la Culture.

Suite à l'audit réalisé et aux préconisations formulées, M. le Maire propose de retenir l'intervention de la société Chubb Delta, basée sur Clermont-Ferrand pour l'installation d'un nouveau système d'alarme pour un montant d'investissement de 4 750 € HT, complété d'un contrat de maintenance de 40 € HT/mois et d'un contrat de télésurveillance de 25 € HT/mois.

Le plan de financement concernant la protection anti-intrusion de l'église s'établit comme ci-dessous :

DRAC, aide de 45% = 2 137 € HT

Région Auvergne-Rhône-Alpes, aide de 15% = 712 € HT

Fonds de concours API, aide de 27.5% = 1 306.25 € HT

Amis de l'église saint Maurice, aide de 12,5% = 594.75 € HT





## Travaux de restauration du clocher de l'église saint Maurice

Suite au dépôt de permis de construire dans le cadre de la restauration du clocher de l'église saint Maurice et à l'accord favorable avec prescriptions reçu de la DRAC, une phase de consultation a été lancée sur la base de l'Avant-Projet Définitif (APD) établi par le maître d'œuvre de la commune (cabinet d'architecture ACA), soit sur la base d'un montant de travaux de 721 801,60 € HT honoraires compris.

Suite à cette phase de consultation, les travaux de restauration du clocher ont démarré en fin d'année 2023 et doivent se terminer fin mai 2024.



Le plan de financement de la restauration du clocher de l'église saint Maurice s'établit à de la manière suivante :

- DRAC, aide de 30 % = 216 540,98 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes, aide de 30 % = 216 540,98 €
- Département du Puy-de-Dôme, aide de 24 % = 173 232,58 €
- Sauvegarde de l'Art Français = 12 000 €
- Amis de l'église saint Maurice = 50 000 €
- Autofinancement Commune = 54 087,06 €

## Réhabilitation de la grange située rue de la Mairie

L'entreprise FAURIAT a été retenue pour un montant de travaux qui s'élève à 30 600 € H.T. pour les travaux de maçonnerie et à 39 348 € H.T. concernant les travaux de toiture. Tarifs sur lesquels l'entreprise effectuera une remise complémentaire de 2000 € TTC pour l'acceptation des 2 devis. De plus, deux dalles ont été réalisées pour un montant de 14 625 € H.T.

Une reprise des murs et un dallage en pierre seront réalisés pour un montant de 19 925 € H.T. à partir du mois d'Avril 2024.



## Etude paysagère du secteur urbanisé du "pied de butte"

Il apparaît essentiel de poursuivre le développement de la commune d'Usson labellisée "Plus beaux villages de France".

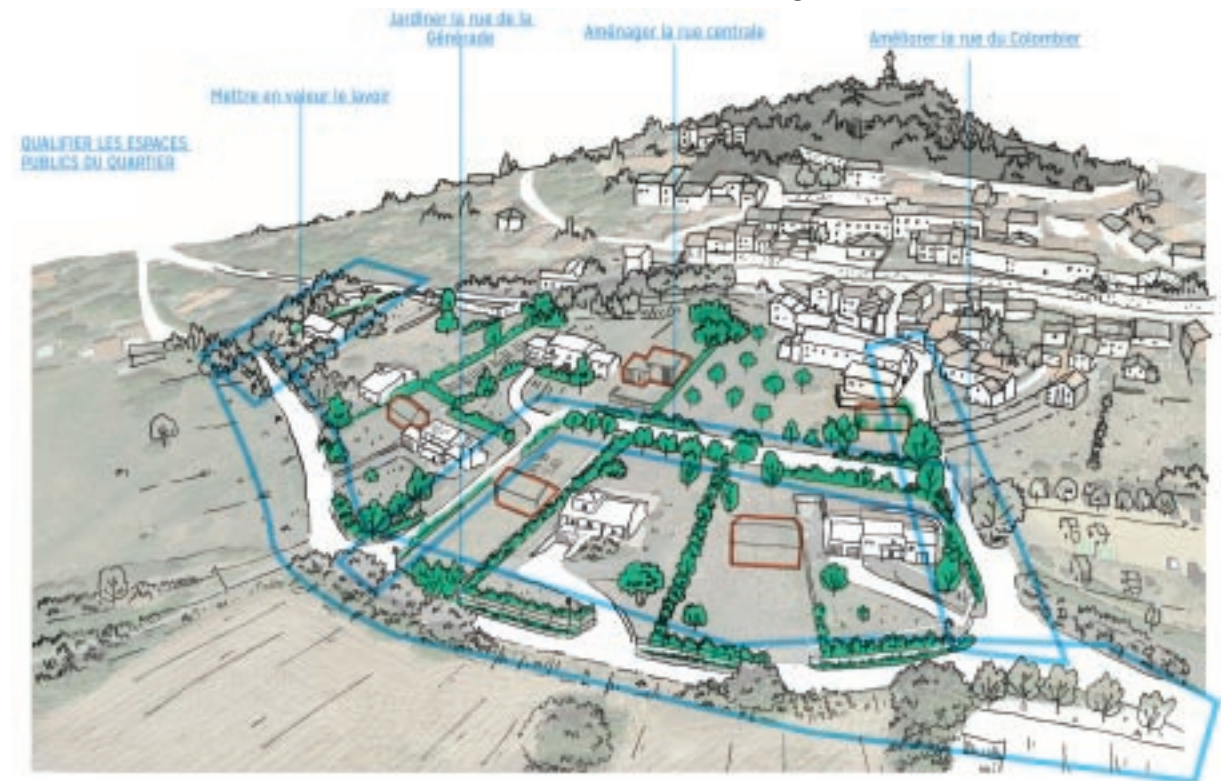
Ainsi, à l'invitation de l'architecte des Bâtiments de France, la commune d'Usson a réalisé une étude paysagère pour intégrer les projets immobiliers de l'OAP "pied de butte" du PLU, espace particulièrement sensible du paysage d'Usson.

L'objectif prioritaire de cette étude a été de développer une trame végétale cohérente sur l'espace privé comme public qui va valoriser l'urbanisme du "pied de butte".

Il s'agit de tendre vers un respect du site et de sa qualité paysagère et architecturale par un espace public discret, végétalisé, perméable où le piéton sera prioritaire.

Le cahier des charges a été établi en collaboration avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) du Parc National Régional Livradois Forez (PNRLF) et les services de la Direction Habitat (DH) du Conseil départemental.

Les bureaux d'études ont été consultés selon ce cahier des charges.



Suite à la consultation, le bureau d'études "Le Pari des Mutations Urbaines" d'Ambert a été retenu pour réaliser cette mission dont le montant s'élève à 11 475 € H.T.

Le financement du projet est le suivant :

- Conseil départemental du Puy-de-Dôme "aide à la réalisation d'un projet d'aménagement ponctuel" : 60% soit une aide de 6 885 €
  - Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes "Villages Remarquables" : 40 % soit une aide de 4 590 €
- Une dérogation pour taux de subvention à 100 % du projet a été acceptée par Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.

En parallèle, des travaux de plantations sur les espaces publics doivent suivre cette étude.

Un devis estimatif des travaux accompagnant l'offre de réalisation de l'étude paysagère par le bureau d'études "Le Pari des Mutations Urbaines" nous est parvenu pour un montant de 13 000 € H.T.

Une aide dans le cadre du programme régional de soutien aux villages remarquables, à hauteur de 50% des dépenses H.T. soit 6 500 €, a été sollicitée.





## Restauration de murs et murets anciens

La commune a entrepris la restauration de murs de bâtiments communaux et murets anciens de soutènement qui donnent par certains endroits des signes importants d'affaiblissement allant jusqu'à présenter des risques d'éboulement.

Ces travaux consistent principalement à remailler des pierres, reprendre le couronnement de murets, reconstruire des murs éboulés, y compris les travaux de terrassement nécessaires au bon déroulement des opérations.

Le montant global de ces travaux se monte à 45 986.16 € H.T.

Une demande de subvention de 50% du montant H.T des travaux a été déposée auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du programme régional de soutien aux villages remarquables, soit une aide de 22 993 € H.T.

Une demande de subvention a également été déposée auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du F.I.C., soit une subvention au taux de 22.5% du montant H.T. des travaux, soit une aide de 10 346 € H.T.

## Voirie

En 2023 des travaux de réfection de voirie ont été réalisés sur la voirie du hameau de Commandaire, la rue des Condamines, la rue de la Deille (impasse) et la rue sous les orgues.

Des travaux sont prévus pour la voirie reliant Saint Jean-en-Val et le hameau de Montaigner en 2024.

## Travaux d'assainissement du hameau de Commandaire

Le nouveau réseau d'eaux usées est en place, le réseau d'eau potable est entièrement renové et le réseau unitaire existant a été conservé en réseau d'eau de pluie. Toutefois, les modifications nécessaires à la conservation du réseau unitaire existant en réseau d'eau de pluie ont nécessité diverses transformations dont la pose de regards et la reprise de descentes de chenaux qui restent de la compétence communale et non de celle de l'Agglo du Pays



d'Issoire, la commune d'Usson disposant d'un PLU.

La commune a pris en charge la pose des regards d'eau de pluie et la reprise de descentes de chenaux mises en place par l'entreprise Roux, en charge des travaux, pour un montant de 9 730 € HT et sollicite une demande de fonds de concours auprès de l'API afin d'en financer 50%.



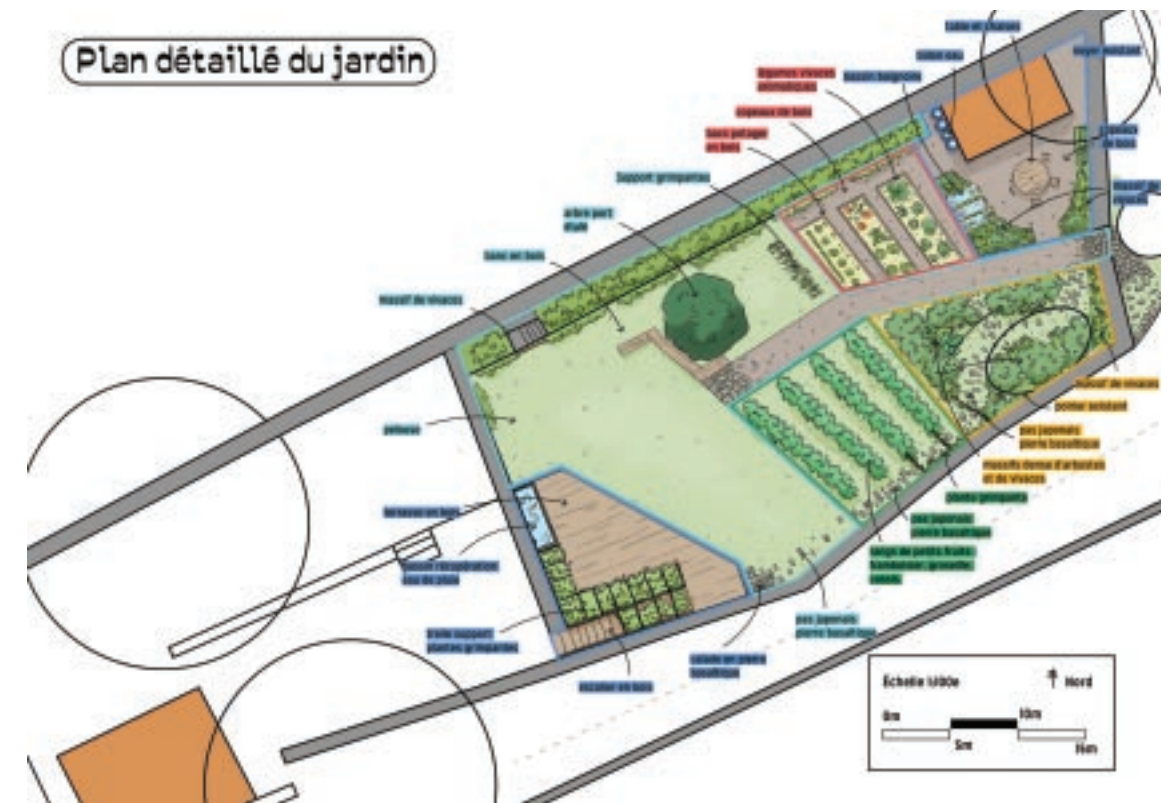
## Mise en conformité de deux tableaux électriques de l'éclairage public

L'obsolescence de 2 tableaux électriques de commande a été constatée par le TE63, l'un situé dans le bourg d'Usson à proximité de la place de la Reine Margot, l'autre sur le hameau de Montaigner.

Cette opération de mise en conformité s'élevant à un montant total de 3 900 € HT, TE63 sollicite un fond de concours de la Commune d'Usson de 1 560 € HT, soit 40% des dépenses.

## Projet Jardin de la Porte de France

Dans la continuité des différents aménagements réalisés sur le village d'Usson labellisé "Plus Beaux Village de France", il est souhaitable d'entreprendre l'aménagement du jardin dit de La Porte de France récemment acquis et de procéder à l'installation de tables de pique-nique sur le parking visiteurs suite à la réalisation des toilettes publiques.



Ce projet arrêté prévoit de réaliser dans ce jardin, situé à proximité de l'église, un jardin d'agrément conservant un esprit potager ouvert au public.

Ainsi, pour sa concrétisation, le projet nécessite l'exécution des travaux suivant :

Reprise du mur de soutènement du jardin : entreprise de maçonnerie Fauriat = 33 700 € HT

Mise en sécurité du site par la création de garde-corps et portillons en ferronnerie et création d'un escalier en métal : entreprise DracométalSud = 21 512 € HT

Aménagement du jardin : estimations des architectes = 16 191.66 € HT

Réalisation de 6 tables pour le parking visiteurs : lycée HSC Deville = 3 950.06 € HT.

Soit un montant global du projet s'élevant à 75 353.72 € H.T.

Le plan de financement envisagé pour cette opération est :

Région Auvergne-Rhône-Alpes, aide de 50 % = 37 676.86 € HT

Département du Puy-de-Dôme, aide de 40% = 30 141.49 € HT

Autofinancement par la commune 10 % = 7 535.37 €





## Horaires d'éclairage public

Face à l'augmentation du prix de l'électricité, il convient d'optimiser les horaires d'éclairage public de la commune et de mener une réflexion en ce sens.

En effet, hormis le hameau de Commandaire, l'ensemble de la commune est d'ores et déjà équipé d'horloges permettant les coupures nocturnes de l'éclairage public. Un programme d'équipement des éclairages publics étant proposé par "Territoire d'énergie" pour 2023, il conviendra de remédier à l'absence d'équipement sur Commandaire et de procéder à la maintenance des horloges existantes.

Les horaires des éclairages publics sont modifiés de la manière suivante :

Hameaux équipés d'horloges : extinction nocturne de 22h à 6h,

Bourg d'Usson et secteur de la Nugère : extinction nocturne de 22h à 6h en hiver et de 23h à 6h en été.

## Tarif de location des salles communales

Les salles sont louées uniquement aux habitants de la commune. Depuis le 11 février 2022, les tarifs de location des salles sont les suivants :

Salle du Préau compris petite salle et cuisine

Tarif unique de 150 € le week-end (samedi et dimanche) et 100 € un jour de semaine ; la caution est fixée à 300 €.

Petite salle et cuisine :

Tarif unique de 80 € le week-end (samedi et dimanche) et 50 € un jour de semaine ; la caution est fixée à 300 €.

La salle est prêtée depuis septembre 2022 pour l'activité "Yoga" animée par Candice AGUILERA. Nous rappelons que les salles sont mises à disposition gracieusement aux associations d'Usson

## Règlement plateforme de broyage de branches

Afin de faciliter l'accès à la plateforme de broyage, d'avoir un contrôle des apports effectués et dissuader les apports de professionnels, un nouveau système d'accès a été mis en place.

Des cadenas munis d'une ouverture à code permettent, sur simple appel en mairie, de connaître le code afin d'accéder facilement à la plateforme de broyage.

Le règlement de fonctionnement de la plateforme est à votre disposition en mairie.

## Subventions aux associations

Le Conseil Municipal a attribué aux associations les subventions ci-dessous au titre de l'année 2022 :

- Chemins d'Usson : 650 €
- Comité d'animation : 650 €
- Les amis de l'Eglise : 650 €
- Les mains dans les Crins : 100 €
- L'Eveil : 100 €
- Le Coudert de Commandaire : 100 €
- Saga Livradois : 300 €
- Les donateurs de sang de Sauxillanges : 50 €
- Les donateurs de sang de Saint Rémy : 50 €
- Sapeurs-Pompiers de Sauxillanges / Manglieu : 100 €
- Subvention exceptionnelle : La Fée des Acts : 250 €

Soit un total de 3 000 € attribués.

De plus, une participation financière de 150 € a été versée à l'association La Fée des Acts, dont la commune est membre de droit, pour l'organisation du festival du TRAC à Sauxillanges et des TRACN'ARTS.



Le Conseil Municipal a attribué aux associations les subventions ci-dessous au titre de l'année 2023 :

- Chemins d'Usson : 650 €
- Comité d'animation : 650 €
- Les amis de l'Eglise : 650 €
- L'Eveil : 100 €
- Le Coudert de Commandaire : 100 €
- Saga Livradois : 400 €
- Les donateurs de sang de Sauxillanges : 50 €
- Femmes élues du Puy-de-Dôme : 30 €

Soit un total de 2 630 € attribués.

De plus, une subvention d'investissement exceptionnelle a été attribuée à l'association Yoga 100 racines d'un montant de 400 €

## Toilettes publiques du parking visiteurs



Heures d'ouvertures des toilettes :

- Heures d'été : ouverture de 6h à 23h.
- Heures d'hiver : ouverture de 6h à 22h.

## Participation aux frais de fonctionnement des écoles

Différentes participations financières sont demandées par les communes de Brenat, Varennes-sur-Usson, Parentignat et Sauxillanges qui accueillent des enfants de la commune de USSON

Les participations sont les suivantes :

- 750 € par enfant pour la commune de Parentignat
- 600 € par enfant pour la commune de Varennes-sur-Usson en 2022-2023 et 800 € en 2023-2024.
- 550 € par enfant pour la commune de Saint-Jean-en-Val
- 1 169.16 € par enfant pour la commune de Brenat
- 500 € par enfant pour la commune de Sauxillanges

## Charte graphique du blason d'Usson

Afin d'harmoniser la charte graphique du blason d'Usson et du site Internet, le conseil municipal a retenu la police "Médiéval-Sharp" pour son logo tel que figurant ci-contre :







## Financement des réalisations sur les budgets de 2020 à 2023 et des projets sur le budget 2024

| Programme                                                                                                          | Montant de l'opération en € HT | Organisme de financement              | Financement en € HT |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|---------------------|
| <b>Projets d'aménagement</b>                                                                                       |                                |                                       |                     |
| Aménagement du bourg – Place de la reine Margot et rue du Colombier                                                | 104 950 €                      | Région (38 %)                         | 39 881 €            |
|                                                                                                                    |                                | Villages remarquables                 |                     |
|                                                                                                                    |                                | Département - FIC (27 %)              | 28 336,50 €         |
|                                                                                                                    |                                | <b>Reste à charge commune (35%)</b>   | <b>36 732,5 €</b>   |
| Toilettes publiques du parking visiteurs                                                                           | 99 923 €                       | Etat - DETR 2020 (30 %)               | 29 977 €            |
|                                                                                                                    |                                | Région (50%)                          | 49 961 €            |
|                                                                                                                    |                                | Villages remarquables 2021            |                     |
|                                                                                                                    |                                | <b>Reste à charge commune (20%)</b>   | <b>19 985 €</b>     |
| Grange rue de la mairie (achat + travaux)                                                                          | 119 106 €                      | Région (50%)                          | 59 553 €            |
|                                                                                                                    |                                | Département                           | 27 989,91 €         |
|                                                                                                                    |                                | FIC 2021 (23,5%)                      |                     |
|                                                                                                                    |                                | Fonds de Concours API (4,5 %)         | 5 355 €             |
|                                                                                                                    |                                | <b>Reste à charge commune (22%)</b>   | <b>26 208,09 €</b>  |
| Restauration des murets du bourg + Etude Paysagère et aménagement secteur urbain « Pied de Butte »                 | 70 461 €                       | Région (50 %)                         | 34 083 €            |
|                                                                                                                    |                                | Villages remarquables 2022            |                     |
|                                                                                                                    |                                | Département – FIC 2022 (25 %)         | 17 692 €            |
|                                                                                                                    |                                | <b>Reste à charge commune (25%)</b>   | <b>18 686 €</b>     |
| Projet reconstruction mur des remparts (printemps 2024) et aménagement jardin de la Porte de France (automne 2024) | 75 353,72 €                    | Région (50%)                          | 37 676,86 €         |
|                                                                                                                    |                                | Villages remarquables 2023            |                     |
|                                                                                                                    |                                | Département                           | 30 141,49 €         |
|                                                                                                                    |                                | FIC 2024 (40 %)                       |                     |
|                                                                                                                    |                                | <b>Reste à charge commune (10%)</b>   | <b>7 535,37 €</b>   |
| <b>Sous-Total des projets d'aménagements</b>                                                                       | <b>469 793,72 €</b>            | <b>Reste à charge commune (23,2%)</b> | <b>109 145,96 €</b> |

| Programme                                                                                        | Montant de l'opération en € HT | Organisme de financement              | Financement en € HT |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|---------------------|
| <b>Projets de voirie et assainissement</b>                                                       |                                |                                       |                     |
| Voirie Puy Gros et La Nugère 2020                                                                | 54 999,78 €                    | Etat - DETR 2020 (28,9 %)             | 15 900 €            |
|                                                                                                  |                                | Département - FIC (23,5 %)            | 12 925 €            |
|                                                                                                  |                                | <b>Reste à charge commune (47,6%)</b> | <b>26 174,78 €</b>  |
| Voirie la Guille et St Rémy de Chagnat 2022                                                      | 71 344,44 €                    | Etat - DETR 2021 (20%)                | 14 100 €            |
|                                                                                                  |                                | Département - FIC (17,3 %)            | 12 324 €            |
|                                                                                                  |                                | Fonds de Concours API (39%)           | 28 009 €            |
|                                                                                                  |                                | <b>Reste à charge commune (23,7%)</b> | <b>16 911,44 €</b>  |
| Voirie Commandaire 2023                                                                          | 62 671,5 €                     | Etat - DETR 2022 (30%)                | 18 801 €            |
|                                                                                                  |                                | Département - FIC 2022 (23,5%)        | 14 727,8 €          |
|                                                                                                  |                                | Fonds de Concours API (10%)           | 6 267,15 €          |
|                                                                                                  |                                | <b>Reste à charge commune (36,5%)</b> | <b>22 875,55 €</b>  |
| Station assainissement Commandaire (Compétence API / Regards réseau eau de pluie charge commune) | 118 366 €                      | Département (35 %)                    | 41 428,1 €          |
|                                                                                                  |                                | API (60,9%)                           | 72 072,9 €          |
|                                                                                                  |                                | <b>Reste à charge commune (4,1%)</b>  | <b>4 865 €</b>      |
| Voirie St Jean-en-Val à Montaigner 2024                                                          | 39 189 €                       | Etat – DETR 2023 (20,3%)              | 7 964 €             |
|                                                                                                  |                                | FIC (34,5%)                           | 13 511,40 €         |
|                                                                                                  |                                | Fonds de concours API (23,4%)         | 9 171,80 €          |
|                                                                                                  |                                | <b>Reste à charge commune (21,8%)</b> | <b>8 541,8 €</b>    |
| Réparation poteaux incendie 2024                                                                 | 7 118,39 €                     | FIC (40%)                             | 2 847 €             |
|                                                                                                  |                                | Fonds de Concours API (30%)           | 2 135 €             |
|                                                                                                  |                                | <b>Reste à charge commune (30%)</b>   | <b>2 136,39 €</b>   |
| <b>Sous-Total des projets de voirie et assainissement</b>                                        | <b>353 689,11 €</b>            | <b>Reste à charge commune (24,4%)</b> | <b>86 369,96 €</b>  |



| Programme                                                             | Montant de l'opération en € HT | Organisme de financement                      | Financement en € HT |                   |         |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------|-------------------|---------|
| <b>Projets patrimoniaux</b>                                           |                                |                                               |                     |                   |         |
| Etudes complémentaires Eglise                                         | 118 278 €                      | Etat - DRAC (40 %)                            | 47 311 €            |                   |         |
|                                                                       |                                | Région (30%)                                  | 35 483 €            |                   |         |
|                                                                       |                                | Département (24%)                             | 28 387 €            |                   |         |
|                                                                       |                                | <i>Amis de l'église saint Maurice (6%)</i>    | 7 097 €             |                   |         |
|                                                                       |                                | <b>Reste à charge commune (0%)</b>            | <b>0 €</b>          |                   |         |
| Mesure de sécurité clocher                                            | 29 498,65 €                    | Etat - DRAC (30%)                             | 8 850 €             |                   |         |
|                                                                       |                                | Région (40 %)                                 | 11 799 €            |                   |         |
|                                                                       |                                | Bonus ruralité                                |                     |                   |         |
|                                                                       |                                | Département (30%)                             | 8 850 €             |                   |         |
|                                                                       |                                | <b>Reste à charge commune (0%)</b>            | <b>0 €</b>          |                   |         |
| Restauration clocher                                                  | 721 801,60 €                   | Etat - DRAC (30 %)                            | 216 540,98 €        |                   |         |
|                                                                       |                                | Région (30%)                                  | 216 540,98 €        |                   |         |
|                                                                       |                                | Département (24%)                             | 173 232,58 €        |                   |         |
|                                                                       |                                | Sauvegarde Art Français (1,6%)                | 12 000 €            |                   |         |
|                                                                       |                                | <i>Amis de l'église saint Maurice (6,9%)</i>  | 50 000 €            |                   |         |
|                                                                       |                                | <b>Reste à charge commune (7,5%)</b>          | <b>54 087,06 €</b>  |                   |         |
| Restauration tableau « La Résurrection de Lazare »                    | 117 607,65 €                   | Etat - DRAC (37,1 %)                          | 43 608 €            |                   |         |
|                                                                       |                                | Région (11,1%)                                | 13 082 €            |                   |         |
|                                                                       |                                | Département (22,4%)                           | 26 365 €            |                   |         |
|                                                                       |                                | Sauvegarde Art Français + Allianz (6,8 %)     | 8 000 €             |                   |         |
|                                                                       |                                | Sauvegarde Art Français + Michelin (6,8 %)    | 8 000 €             |                   |         |
|                                                                       |                                | Fondation Crédit Agricole (4,3 %)             | 5 000 €             |                   |         |
|                                                                       |                                | <i>Amis de l'église saint Maurice (9,8 %)</i> | 10 925 €            |                   |         |
|                                                                       |                                | <b>Reste à charge commune (2,2%)</b>          | <b>2 627,65 €</b>   |                   |         |
|                                                                       |                                | Restauration tabernacle                       | 6 814 €             | Etat - DRAC (50%) | 3 272 € |
|                                                                       |                                |                                               |                     | Région (15%)      | 981 €   |
| Département (30%)                                                     | 1963 €                         |                                               |                     |                   |         |
| <i>Amis de l'église saint Maurice (5%)</i>                            | 598 €                          |                                               |                     |                   |         |
| <b>Reste à charge commune (0%)</b>                                    | <b>0 €</b>                     |                                               |                     |                   |         |
| Restauration statues saint Maurice et saint Blaise                    | 12 439 €                       | Etat - DRAC (50%)                             | 6 220 €             |                   |         |
|                                                                       |                                | Région (15%)                                  | 1 865 €             |                   |         |
|                                                                       |                                | Département (30%)                             | 3 962 €             |                   |         |
|                                                                       |                                | <i>Amis de l'église saint Maurice (5%)</i>    | 392 €               |                   |         |
|                                                                       |                                | <b>Reste à charge commune (0%)</b>            | <b>0 €</b>          |                   |         |
| Etude + Conservation du tableau de la « Crucifixion » de DEUTSCH 2024 | 8 811 €                        | Etat - DRAC (50%)                             | 4 405 €             |                   |         |
|                                                                       |                                | Région (15%)                                  | 1 321 €             |                   |         |
|                                                                       |                                | Département (30%)                             | 2 643 €             |                   |         |
|                                                                       |                                | Ville de Besançon (5 %)                       | 442 €               |                   |         |
|                                                                       |                                | <b>Reste à charge commune (0%)</b>            | <b>0 €</b>          |                   |         |
| Protection anti-intrusion Eglise 2024                                 | 4 750 €                        | Etat - DRAC (45%)                             | 2 137 €             |                   |         |
|                                                                       |                                | Région (15%)                                  | 712 €               |                   |         |
|                                                                       |                                | Fonds de Concours API (27,5%)                 | 1 306,25 €          |                   |         |
|                                                                       |                                | <i>Amis de l'église saint Maurice (12,5%)</i> | 594,75 €            |                   |         |
|                                                                       |                                | <b>Reste à charge commune (0%)</b>            | <b>0 €</b>          |                   |         |
| <b>Sous-Total des projets patrimoniaux</b>                            | <b>1 019 999,9 €</b>           | <b>Reste à charge commune (5,6%)</b>          | <b>56 714,71 €</b>  |                   |         |
| <b>TOTAL DES PROJETS 2020-2024</b>                                    | <b>1 843 482,73 €</b>          | <b>Reste à charge commune (13,68%)</b>        | <b>247 365,63 €</b> |                   |         |

+ TVA non remboursée par le FCTVA, soit 3,6% = 60 926,07 €  
 (l'Association des Amis de l'église saint Maurice finançant le reste à charge de TVA lorsqu'elle prend en charge le solde) :  
 Soit au réel, un reste à charge pour la commune pour l'ensemble des projets, égal à 308 291,70 €,  
 soit 16,7 % des investissements réalisés ou à venir sur la période 2020-2024.







## Travaux de consolidation et de restauration du clocher

Propriété de la commune, l'église saint Maurice d'Usson est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques et sept objets du mobilier sont classés Monuments Historiques. Les travaux sur le bâtiment et le mobilier devraient s'échelonner sur plusieurs années. :

La 1ère tranche des travaux concerne les opérations de conservation-restauration du clocher et intégrera les travaux de consolidation prioritaires des décors de la chapelle primitive de l'église, dite Saint-Roch.

Ensuite une 2ème tranche de travaux portera sur la sacristie/chapelle dite de la Reine et les extérieurs (hors clocher précédemment réalisé) – le démarrage de cette tranche de travaux est envisagé pour l'automne 2025 ;

Enfin une 3ème tranche de travaux consistera à la restauration intérieure de l'église (hors chapelle Saint Roch et chapelle de la Reine précédemment réalisées), dont le démarrage est envisagé pour l'automne 2026.

Faisant suite aux études de maîtrise d'œuvre menées par ACA Architectes depuis 2019, la municipalité d'Usson a engagé, dès le printemps 2022, des mesures d'urgence et de mise en sécurité de son clocher pour un montant de 29 498,65 € HT, subventionnés à hauteur de 100% par l'Etat (30% = 8 850 € HT), la Région (40% = 11 799 € HT) et le Département (30% = 8 850 € HT).

Après obtention du PC en date du 14 décembre 2022, les travaux de consolidation et de restauration du clocher ont pu débuter, phasés en deux temps avec une première tranche de travaux de septembre à décembre 2023 et d'une seconde tranche de travaux de janvier à mai 2024 pour un montant total de 721 801,60 € HT, subventionnés à hauteur de 84% par l'Etat (30% = 216 540,98 € HT), la Région (30% = 216 540,98 € HT) et le Département (24% = 173 232,58 € HT), le reste à charge étant financé par du mécénat dont la Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français (1,6% = 12 000 €), les Amis de l'église saint Maurice (6,9% = 50 000 €) et par la commune d'Usson pour (7,5% = 54 087,06 € HT).

La municipalité remercie à ce titre l'ensemble des bénévoles et mécènes engagés auprès de l'association des Amis de l'église saint Maurice et leur Président, Gérard Lebègue, pour la levée de fonds effectuée, se révélant d'un montant inespéré et d'une aide conséquente.

Les travaux de consolidation et de restauration du clocher ont démarré au mois de juillet 2023, par la mise en place d'étais sous la voûte et l'arc doubleau du narthex - situé à l'ouest de la nef de l'église. Ces mesures préalables ont permis de sécuriser les ouvrages, avant de procéder aux travaux de consolidation de la partie supérieure du clocher, dont les maçonneries étaient en très mauvais état. Après dépose de la couverture et de la charpente existantes, ainsi que celle des deux cloches du beffroi (l'une de 2 tonnes et l'autre de 150 kg environ), l'équipe de maçons de l'entreprise Louis Geneste est intervenue pour effectuer le remaillage des maçonneries au droit des fissures, et afin de réaliser un chaînage périphérique en béton armé en arase des murs. En parallèle de ces travaux, la nouvelle charpente du clocher a été conçue et assemblée dans les ateliers des charpentiers de l'entreprise Maurice Nailler, puis montée sur place. Le beffroi existant, datant de 1774 d'après une inscription y figurant, a été conservé sur site, tout en dégageant les reprises en béton qui avaient été réalisées antérieurement. Les trois fermes le constituant ont été suspendues à la charpente, et levées par l'intermédiaire de poulies le 19 décembre 2023, en présence de l'équipe municipale, de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (DRAC Auvergne), du Sous-préfet d'Issoire M. Ducros et de Mme Thuret de l'association des Amis de l'église saint Maurice. Cette intervention a permis de déposer les poutres basses du beffroi en très mauvais état sanitaire et nécessitant d'être remplacées. Actuellement les maçons poursuivent les travaux de remaillage et de blocage des maçonneries de moellons de la partie inférieure du clocher. Ces travaux ont permis la dépose des contremurs maçonnés qui ont été rapportés contre les murs Nord et Sud du narthex au moment de la construction du clocher au-dessus de celui-ci, à la fin du 18ème siècle, permettant ainsi de dégager les arcs des voûtes et les chapiteaux encore existants. Des sondages réalisés en début de chantier ont permis d'identifier la présence de décors peints d'époque médiévale derrière ces contremurs. Les travaux de consolidation des maçonneries constituent également le préalable à la mise en place prochainement des tirants forés dans les angles de l'édifice. Ces tirants assureront la confortation du clocher de manière pérenne et durable. A ce jour la nouvelle couverture, en tuiles canal traditionnelles, a été posée. La réalisation des mortiers de scellement attendra le printemps 2024, afin d'éviter les risques de gel-dégel entraînant la fragilisation des mortiers. La fin des travaux de restauration du clocher est envisagée pour le mois de mai 2024.

Historique de la construction du clocher issu de l'étude préalable aux travaux de consolidation et de restauration du clocher menées par ACA Architectes :







## CHRONOLOGIE DE L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU CLOCHER - LISTE CHRONOLOGIQUE

Chronologie des travaux réalisés sur le clocher d'après les archives de l'Unité Départementale de l'Archéologie et du Patrimoine du Puy-de-Dôme, les archives départementales de l'Unité de Révision, les archives diocésaines et les archives communales d'Usson, ainsi que l'étude préalable de 2002 et l'étude complémentaire pour la restauration du clocher de 2014, réalisées par l'architecte du patrimoine Luc Larraoui.

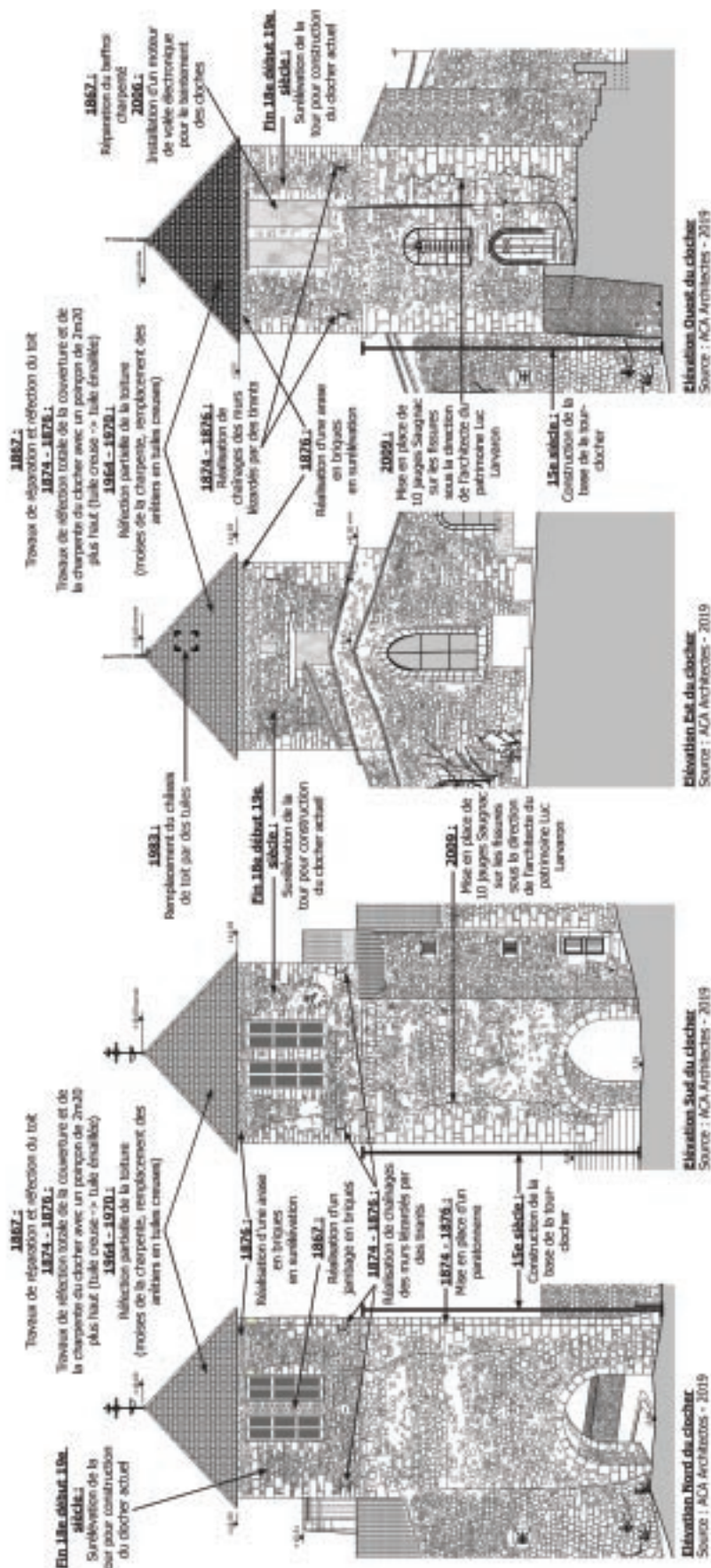
- 15<sup>ème</sup> siècle** Agrandissement de l'église par addition du porche Ouest, base du clocher actuel.
- Fin 18<sup>ème</sup>-début 19<sup>ème</sup> siècle** Effondrement du clocher comme situé au-dessus de la croisée de l'église le **27 octobre 1737**. Une lettre du 15 juin 1737 de M. Lurquade au sujet de « Microulement de notre clocher, qui menace de plus en plus l'édifice » énonçait et le rapatriement des cloches « est préférable en annexe de ce dossier page 58. Construction du clocher Ouest actuel sur la base 15<sup>ème</sup> siècle (l'après l'ouvrage « Histoire des communes du Puy-de-Dôme » écrit par André-Georges Marty). « Le clocher a été entièrement reconstruit entre 1774 et 1782 ».
- 1844** Il est précisé dans la visite pastorale en date du 25 juillet 1844, en annexe de ce dossier pages 61-63. (Source : Archives départementales du Puy-de-Dôme) : « Le clocher est placé au bout de l'église et semble de construction fort peu solide. Le beffroi est solide et peut accueillir 6 cloches. Il y a deux cloches, dont l'une pèse environ 2000 kg et l'autre 150 kg. La toiture du clocher est en très mauvais état et il en est à peu près de même pour celle de l'église. »
- 1867** Travaux de réparation du clocher, du beffroi charpenté, réflexion du toit et réhabilitation de jarnage en magnésium pour éviter en deux la trop grande ouverture qui existe au Nord du clocher.
- 1874-1876** Travaux de réflexion de la charpente et de la couverture du clocher comprenant :
  - La restauration complète de la charpente et augmentation de la portée par mise en place d'un pignon plus haut de 2,20 m ;
  - Le remplacement de la tuile creuse par de la tuile émaillée de Bazaine ;
  - La mise en place d'un paratonnerre ;
  - Le chaînage des murs lézardés de la tour par des tirants ;
  - La surélévation des murs du clocher en magnésium de briques ;
  - Le remplacement des senvilles endommagées de l'ossature basse ;
  - La mise en place d'un plancher sur l'ossature basse.
- 1964-1970** Travaux de réflexion partielle de la toiture du clocher comprenant :
  - La réflexion partielle de la charpente et du chevonnage ;
  - Le remplacement des arrières en tuiles creuses du clocher ;
  - La dépose et reprise des tuiles de la couverture en conservatoire.
- 1983** Travaux de remplacement du ossis de toit de la couverture du clocher par des tuiles.
- 2005-2006** Remplacement du système de traitement de la cloche, mise en place d'un moteur de voiles électroniques.
- 2009** Mise en place de 10 bétons sur le clocher de l'église sous la direction de l'architecte du patrimoine Luc Larraoui.
- 2012** Rapport de visite du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Puy-de-Dôme en novembre 2012 indiquant l'état sanitaire du clocher de l'église d'Usson « en péril ».

A.C.A. Architectes & Associés et Associés et Associés 41 avenue Albert Einstein 63000 CLERMONT-FERRAND Tel : 04 73 98 50 70 - 39 av. Etienne Clémentel 63460 COMBLOUX Tel : 04 73 43 67 67 - Fax : 04 73 98 54 44 - [aca-architectes@wanadoo.fr](mailto:aca-architectes@wanadoo.fr)

Histoire et diagnostic d'état sanitaire de la tour-clocher de l'église Saint-Maurice d'Usson (15.04.14)

## CHRONOLOGIE DE L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU CLOCHER - REPRÉSENTATION GRAPHIQUE

Chronologie des travaux réalisés sur le clocher d'après les archives de l'Unité Départementale de l'Archéologie et du Patrimoine du Puy-de-Dôme, les archives départementales de l'Unité de Révision, les archives diocésaines et les archives communales d'Usson, ainsi que l'étude préalable de 2002 et l'étude complémentaire pour la restauration du clocher de 2014, réalisées par l'architecte du patrimoine Luc Larraoui.



A.C.A. Architectes & Associés 41 avenue Albert Einstein 63000 CLERMONT-FERRAND Tel : 04 73 98 50 70 - 39 av. Etienne Clémentel 63460 COMBLOUX Tel : 04 73 43 67 67 - Fax : 04 73 98 54 44 - [aca-architectes@wanadoo.fr](mailto:aca-architectes@wanadoo.fr)

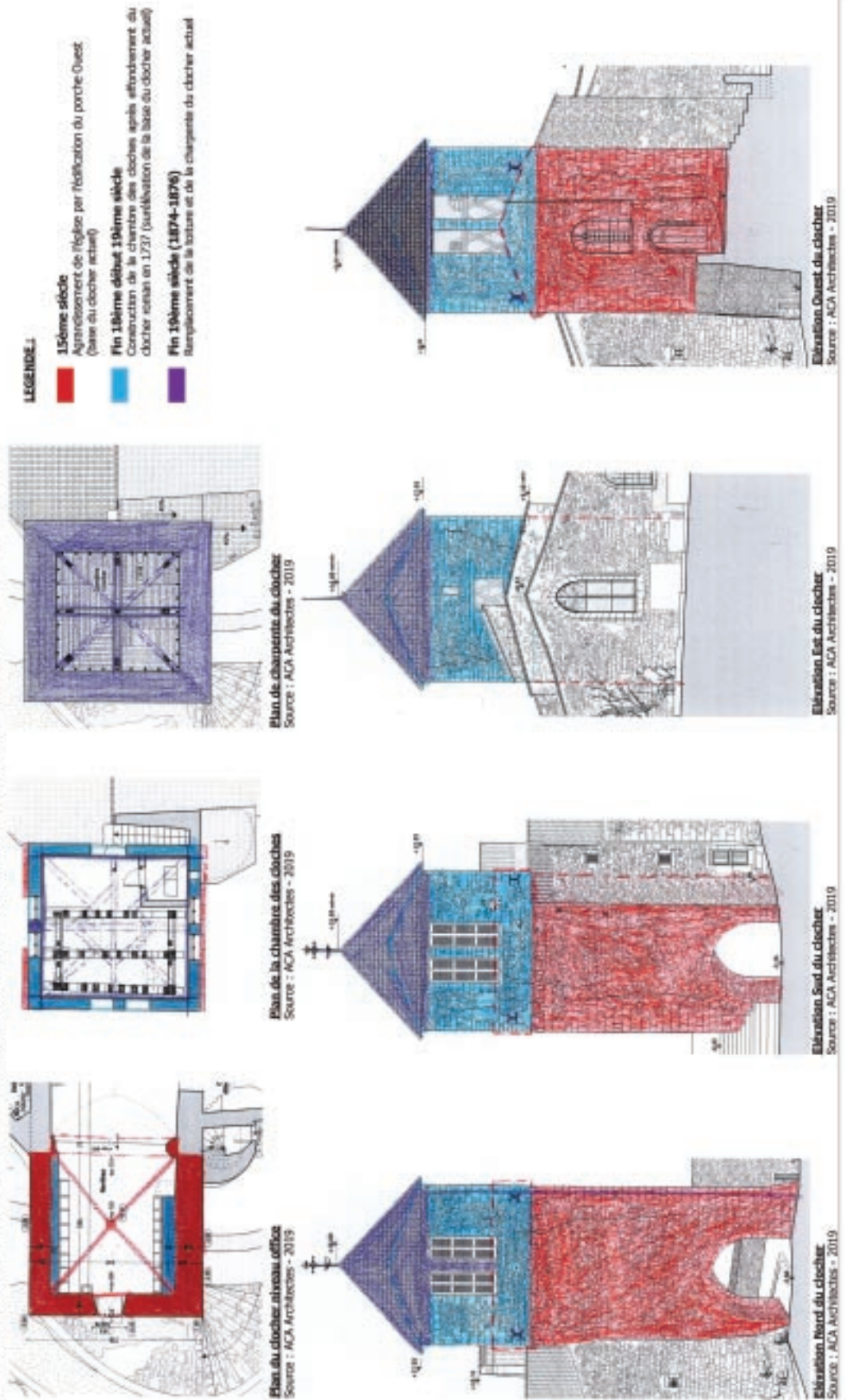




## HYPOTHÈSE DE DATATION HISTORIQUE DU CLOCHER

### Hypothèse de restitution des grandes époques de construction et de modification du clocher.

Les documents d'archives et les ouvrages présentés ci-dessus ainsi que l'observation et l'analyse de l'évolution du bâti nous permettent de proposer les schémas de datation ci-dessous.



## La Résurrection de Lazare d'Usson : enquête sur une énigme iconographique

Claire Dechamps - Extrait de : REVUE DE L'ART, n° 219/2023-1, p. 18-29

L'église Saint-Maurice d'Usson, dans le Puy de Dôme, abrite une Résurrection de Lazare peinte sur panneau de bois, datant du XVe siècle (fig. 1). L'œuvre a été peu étudiée à ce jour et on ignore les circonstances dans lesquelles elle y a été déposée. Est-elle conservée dans ce lieu depuis cinq siècles ? C'est envisageable puisque la plus ancienne visite paroissiale conservée, datée de 1623, mentionne déjà sa présence. Dans l'angle gauche de la composition est agenouillé un commanditaire dont l'écu, placé derrière lui, est illisible. S'agit-il de Louis bâtard de Bourbon, seigneur d'Usson de 1465 à 1486 ? Au vu de la datation des costumes, l'hypothèse paraît plausible. Le miracle de la Résurrection s'accompagne ici de plusieurs détails inhabituels et intrigants. En l'absence de données plus précises, ils ont servi de points de départ à la recherche et ont été croisés avec une étude approfondie du contexte historique : un sens caché, comme il en existait au Moyen Âge, a semblé émerger peu à peu au fil de cette enquête.



1. Maître d'Usson, La Résurrection de Lazare, vers 1470-1486, Usson, église saint Maurice.

Dans un article consacré au mobilier de l'église, Henri Salveton livra une description du panneau et en situa la réalisation au XVe siècle sans fournir cependant aucun élément susceptible d'en éclaircir l'historique. L'œuvre fut restaurée en 1936, dans l'atelier de Lucien Aubert, puis présentée à l'exposition universelle de 1937 à Paris. Elle suscita alors l'intérêt d'E. Michel, conservateur au Louvre, qui présuma une origine brabançonne et proposa de la rapprocher de La Résurrection de Lazare (Paris, Musée du Louvre), donnée aujourd'hui à Colin d'Amiens. Peu après, dans le cadre d'une étude consacrée à la Crucifixion du peintre bernois Nicolas Manuel Deutsch, conservée dans l'église d'Usson et rapportée de Suisse par Louis d'Augerant, ambassadeur de François Ier, François-Georges Pariset suggéra d'attribuer la même origine à la Résurrection de Lazare. Cette hypothèse a été récemment invalidée par Frédéric Elsig qui a pensé reconnaître une œuvre de jeunesse (vers 1470) du groupe "Guillaume Lambert", et une commande du seigneur d'Usson de ce temps, Louis bâtard de Bourbon, mais sans plus approfondir cette hypothèse.





La composition est formée sur une horizontale (fig.1). Au centre, le Christ, main droite dressée, index et pouce pointés vers le haut, ordonne à Lazare de se lever. Il est accompagné des sœurs du défunt, Marthe et Marie, et de deux disciples : Jean, le seul des quatre évangélistes à relater l'épisode, et Pierre qui délie les mains de Lazare. L'odeur dégagée par le cadavre est forte et les Juifs, vêtus de tenues chatoyantes, se pincent le nez. À gauche figure une église de style gothique flamboyant. À l'opposé, un rocher formé de trois blocs monolithes ferme la composition. Au second plan, une succession de collines creuse l'espace, rythmée par de puissants donjons et leur enceinte. Dans l'angle gauche (fig. 2) un homme, entièrement vêtu de noir, est agenouillé en prière. Rien ne permet de l'identifier, mais sa taille plus réduite, sa position en retrait et la trace de son écu évoquent la représentation d'un commanditaire.



2. Maître d'Usson, *La Résurrection de Lazare*, vers 1470-1486, Usson, église Saint-Maurice, détail partie gauche.

On revient alors à l'hypothèse Louis bâtard de Bourbon. Ce fils illégitime de Charles Ier duc de Bourbon et de sa maîtresse Jeanne de Bournan avait épousé la fille, également illégitime, de Louis XI le 26 novembre 1465. C'est à cette occasion qu'il avait reçu Usson. Épouser la fille du roi était une élévation sociale conséquente pour un bâtard, même issu de la famille ducale de Bourbon. Se voir décerner le titre de seigneur d'Usson n'avait rien d'anodin non plus : la châellenie était une des principales places fortes de l'Auvergne et elle était l'enjeu d'importantes négociations entre les Bourbons et la couronne. Pour le comprendre, il faut revenir à l'épisode du Bien public. En 1465, Louis, assisté de ses frères, Jean II, Charles cardinal de Bourbon et Pierre de Beaujeu, avait défendu vaillamment les intérêts des princes coalisés, au point d'attirer l'attention du roi. Celui-ci, inquiet de la montée en puissance de cette famille rivale, chercha à la contrer par une alliance avec l'une de ses filles bâtarde. Moins d'un mois après la signature du Traité qui mit fin à l'épisode du Bien public, le contrat de mariage fut négocié entre Louis XI et Jean II de Bourbon et les noces célébrées. S'ouvrait alors pour Louis une brillante carrière d'officier dans l'entourage royal au cours de laquelle, choyé par le roi, il s'enrichit considérablement. Ainsi Jeanne fut dotée de 40 000 écus d'or assortis d'une rente annuelle et perpétuelle de 6 000 livres tournois qui constituait son héritage. Son assiette était formée du revenu de diverses seigneuries, parmi elles figurait Usson.



3. Maître d'Usson, *La Résurrection de Lazare*, vers 1470-1486, Usson, église Saint-Maurice, détail partie droite.

Dans cette perspective, l'épouse de Louis bâtard, d'un rang supérieur et qui lui apportait Usson par le mariage, devrait figurer à ses côtés sur le panneau de la Résurrection. Or seules deux femmes, les sœurs de Lazare, sont présentes à droite de la composition (fig. 3). Marthe se tient debout, les mains jointes, et devant elle est agenouillée Marie-Madeleine, de taille plus imposante et richement vêtue d'une robe de brocard. La pécheresse, dont les attributs sont bien reconnaissables, apparaît clairement en pendant du commanditaire, situé à l'opposé dans une position similaire (fig. 1). Faut-il alors reconnaître un portrait caché dans la figure de Marie-Madeleine, qui n'est pourtant pas la sainte patronne de Jeanne ?

Il convient alors d'interroger d'autres particularités iconographiques intrigantes et, en particulier, la multiplication ou le choix des personnages, comme leur



gestuelle appuyée qui utilise abondamment le motif de l'index pointé, pour désigner. Se démarquant des représentations habituelles de cette scène, seuls deux apôtres accompagnent ici le Christ (fig. 1). Ils sont reconnaissables à leurs caractères physiques : âgé, chauve et barbu pour Pierre, jeune et imberbe pour Jean. Ils le sont aussi à leurs tenues, de strictes robes unies qui se distinguent de celles des Juifs, ornées de perles, de gemmes ou de détails précieux. Parmi ces derniers, à l'arrière-plan, l'attitude des deux vieillards à la barbe blanche s'avère singulière. Le premier (fig. 2), placé en retrait du Christ, désigne clairement de l'index le commanditaire et non Lazare comme on pourrait le penser au premier abord. A l'opposé, le second (fig. 3) pointe quant à lui le rocher placé dans l'angle inférieur droit. Quelle signification revêtent ces gestes ?

Et que dire des deux jeunes garçons, à l'arrière-plan encore, vêtus à l'identique de pourpoints blancs et de chausses rouges : celui de droite (fig. 3) accoste d'une main et montre de l'autre l'homme qui le jouxte, tout en baissant les yeux en direction de Marie-Madeleine ; le second (fig. 2) pose la main sur l'épaule de son voisin comme pour le désigner à son tour. Plus que de simples témoins, ils semblent placés là à seule fin d'attirer l'attention du spectateur sur ces deux personnages, dont l'identité est tout aussi énigmatique.

Le premier homme ainsi signalé, à droite, est vêtu d'une lourde robe écarlate doublée de fourrure, sur laquelle est posé un camail moucheté, accessoire qui dans l'iconographie participe des attributs royaux. Il se détourne du Christ et de Lazare pour pointer du doigt, dans un même geste, le rocher et la pécheresse (fig. 3). Son importance dans la scène semble soulignée par le positionnement de la dalle du tombeau qui aboutit précisément à ses pieds.

Cette figure royale, Marie-Madeleine et le rocher pourraient renvoyer alors directement au récit de La Légende dorée, où Jacques de Voragine évoque les origines de Marie-Madeleine. Ses parents, Syrus et Eucharie, possédaient de nombreux biens qui avaient été divisés, à leur mort, entre leurs trois enfants. Lazare reçut une partie de la ville de Jérusalem, Marthe celle de Béthanie et Marie Madeleine la place forte de Magdala. La représentation ferait alors référence à ce partage. L'homme à la robe rouge et au camail moucheté serait Syrus. Il donnerait à sa fille, agenouillée devant lui, la place forte de Magdala, représentée ici sous la forme d'un rocher et désignée explicitement du doigt par le vieillard. Une telle hypothèse pourrait alors justifier le mouvement des regards et des index pointés.

Dans l'iconographie, Marie-Madeleine se distingue parfois par la richesse de ses vêtements. La référence à la place forte de Magdala en revanche ne se retrouve pas sur d'autres Résurrection de Lazare. Il s'agit donc ici d'une composition spécifique, probablement exécutée à la demande des commanditaires : elle est, en l'occurrence, parfaitement compatible avec ce que l'on sait de l'érudition de Jeanne et son implication dans la réalisation de certains manuscrits. Le couple possédait d'ailleurs un exemplaire de la légende hagiographique qui avait été copié, en 1480, dans leur château de Montpensier et illustré par le peintre Evrard d'Espinques.

4. La ville et château d'Usson, Armorial de Guillaume Revel, Paris, BnF, Mss Fr. 22297, fol. 32, détail.

Il s'agit de comprendre ce que cette iconographie toute particulière pouvait signifier dans le contexte historique particulier d'Usson : le château édifié par les comtes d'Auvergne, au sommet d'un neck volcanique (fig. 4), à proximité du principal axe de communication reliant la Méditerranée à Paris, offrait au Moyen Âge un intérêt stratégique majeur. Il avait été racheté par Jean de Berry, en 1387, qui à la place de l'ancienne bâtisse avait fait ériger une forteresse dotée de trois enceintes (fig. 4). Entre 1483 et 1484, selon Baluze, elle était réputée comme "la plus forte place du royaume" et "le lieu capital du Comté d'Auvergne". Sa force défensive et sa situation privilégiée constituaient un moyen essentiel d'affirmer la puissance ducale sur une région difficile à soumettre. Usson n'était donc ni une résidence de plaisance, ni une source de revenus destinée à asseoir l'assiette de la dot de Jeanne : c'était un des lieux stratégiques majeurs de l'Auvergne. On peut s'interroger alors sur les raisons d'un tel cadeau à une fille bâtarde. En réalité, la châellenie était convoitée de longue date par les



En réalité, la châellenie était convoitée de longue date par les





Bourbons. Lorsque le duc Jean Ier mit la main sur l'Auvergne, en épousant Marie de Berry, le roi Charles VI accepta l'annexion par cette famille mais à la condition qu'Usson, Carlat et Montferrand, en raison de leur situation stratégique, demeurent dans le domaine royal. Le parlement, qui en revanche voyait d'un mauvais œil l'appétence des Bourbons à former une vaste principauté au centre de la France, s'y opposa. En 1425 seulement, Charles VII accorda enfin l'Auvergne aux Bourbons, toujours amputée de Montferrand et d'Usson, où un bailliage royal fut mis en place afin d'y maintenir l'autorité royale. À Montferrand, les conflits permanents entre officiers royaux et ducaux ont montré à quel point la situation déplaisait aux Bourbons. On est peu documenté sur Usson mais, en tant que place forte, elle devait être tout aussi convoitée. Jean II l'avait placée en tête de ses revendications lors des négociations du Bien public. Louis XI était conscient du danger d'abandonner la forteresse à l'un de ses principaux opposants. C'est pourquoi il promit d'abord, se rétracta ensuite et finit par choisir la voie du compromis. La manœuvre était habile. En rattachant Usson à la dot de sa fille, il se réservait le droit de la racheter à tout moment, elle devait aussi revenir à la couronne à son décès et en l'absence d'héritier légitime. Pour Louis bâtard c'était inespéré. Par ce geste le roi lui témoignait sa confiance et l'élevait au rang des favoris les plus choyés mais surtout il lui octroyait ce qu'il avait refusé à son frère le duc Jean II. Après soixante-cinq années de négociations, les Bourbons obtenaient enfin Usson, Jean II ratifia cet accord.

Le choix de La Résurrection de Lazare, et surtout l'évocation inhabituelle d'un passage de Jacques de Voragine (la place forte de Magdala), permettrait-il de faire le parallèle avec le don de la forteresse royale à Jeanne bâtarde de France ? Les figures de la légende hagiographique abriteraient alors des portraits cachés : Marie-Madeleine pour Jeanne, Syrus pour son père Louis XI. Aucun portrait de Jeanne n'a été conservé et ceux du roi sont rares. Au demeurant, plus qu'une représentation exacte, c'est une figure royale qui semble avoir été choisie ici, comme le montrent des éléments de son costume : le camaïl moucheté, la robe d'écarlate et le bonnet de feutre gris. Ces derniers étaient très appréciés par Louis XI comme l'ont révélé les comptes de sa trésorerie. Ne faut-il pas s'interroger aussi sur les costumes des faire-valoir ? Le blanc et le rouge étaient les couleurs attribuées au roi par le héraut Berry. On sait aussi que le 13 août 1482, Jean de Doyat, gouverneur d'Auvergne, ordonna que tous les consuls, procureurs et gouverneurs des villes d'Auvergne s'habillent de drap mi partie blanc et rouge à la livrée du roi. La juxtaposition de ces couleurs relève-t-elle alors du hasard ou faut-il y voir un lien avec la figure royale ? La posture de cet étrange personnage retient également l'attention. Comment expliquer



5. Maître d'Usson, *La Résurrection de Lazare*, vers 1470-1486, Usson, église Saint-Maurice, réflectographie infrarouge, détail partie droite.

en effet qu'il se détourne du Christ pour regarder et désigner à la fois, de son index pointé, Marie-Madeleine et le rocher ? L'importance accordée à ce geste semble confirmée par l'examen du dessin sous-jacent, où un repentir du peintre permet de rallonger sensiblement le doigt (fig. 5). S'il peut sembler étrange aujourd'hui de désigner un rocher, cela peut s'expliquer par les particularités du lieu. En effet Usson est avant tout un "roc". La forteresse aux trois enceintes, réputée imprenable, était construite au sommet d'un mamelon rocheux formé de prismes basaltiques qui dominait toute la plaine environnante (fig. 4 et 6). Le dessinateur de l'armorial de Guillaume



6. Usson, les orgues basaltiques formant le sommet de la butte.



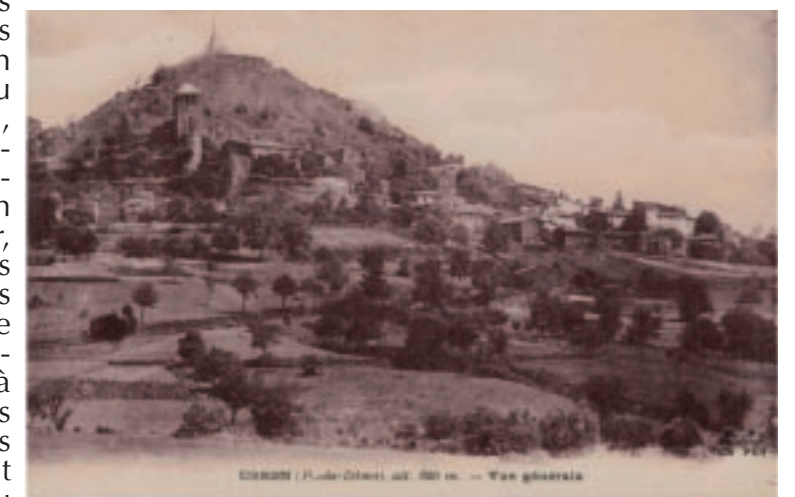
7. Villeneuve et Engelmann, *Usson*, lithographie, publiée dans *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France, Auvergne, Vol 2, Paris, 1833, planche 139, Paris, BnF, Département des estampes et de la photographie. La butte est ici vue du nord-ouest.*

justifierait sa place ici. À l'issue du premier accord, il avait obtenu la promesse de recevoir Usson. Mais, comme on l'a vu, le roi se rétracta et le donna à Louis avec la signature du contrat de mariage négocié par le duc. Quelques mois plus tard, le 18 mars 1466, il lui fit signer une ratification dans laquelle il en acceptait l'aliénation au profit de son frère illégitime.

L'iconographie complexe de ce panneau a de toute évidence été soigneusement élaborée et relevait très probablement d'un prix-fait, destiné à définir les termes de la commande. Si intégrer des laïcs dans des scènes bibliques était courant en Italie, vers la fin du XVe siècle, cela l'était moins en France. Cependant il ne s'agissait pas ici, en se faisant représenter sous les traits d'un personnage pieux, d'intercéder pour gagner plus facilement son salut, mais bien d'utiliser l'histoire sainte à son profit. En effet, si la finalité de l'œuvre visait à enregistrer dans la mémoire collective le don de la vicomté aux Bourbons, c'est à un détournement de la légende hagiographique au profit d'un acte civil que l'on assisterait ici. Seul un commanditaire de haut rang pouvait avoir de telles prétentions. Il fallait aussi que la transaction revête pour lui une importance majeure, ce qui était le cas de la donation à Jeanne bâtarde de France et à son mari. On peut dès lors penser que la Résurrection de Lazare s'est accompagnée d'une fondation plus importante à l'église. L'absence de sources incite certes à la prudence mais l'édification de la chapelle, qui flanque l'extrémité du collatéral sud de l'église, pourrait être, d'après ses caractères stylistiques, contemporaine de la commande du panneau. Elle s'articule au chœur par une large baie en plein cintre, fermée autrefois par un grillage de fer, et par une porte en arc déprimé à moulures croisées dont les arcs retombent sur des bases buticulaires. Une porte basse, percée dans le mur sud, assure la communication avec l'extérieur. Ce qui la destinait, dès sa fondation, à la fonction de chapelle seigneuriale. Ses détails formels, voûte à liernes et tiercerons retombant sur des fûts à pénétration, plaident en faveur d'une construction vers la fin du XVe siècle, quand le couple possédait la seigneurie. Elle peut être rapprochée d'une

Revel a représenté l'affleurement pierreux entre les deux enceintes (fig. 4). Masqué en grande partie par la végétation aujourd'hui, il est bien visible sur des vues plus anciennes (fig. 7, 8 et 9). La place du rocher dans la composition prend alors son sens. Elle répond à la figure de Louis XI qui en accordant sa fille en mariage à Louis bâtard, désigné ici par le vieillard, lui ferait don de la place forte d'Usson.

Revenons maintenant au personnage placé à proximité du commanditaire et désigné par le second garçon qui pose lui-aussi la main sur son épaule. Comme pour le premier, cette mise en valeur par le geste suscite, elle aussi, une attention particulière (fig. 2). L'individualisation du visage et du costume évoque un nouveau portrait caché, et suggère de voir en celui-ci, plutôt qu'un Juif venu assister à la scène, un proche impliqué dans le mariage des époux. Il porte lui aussi un camaïl de fourrure, mais de taille plus réduite que celui du roi, peut-être pour souligner une hiérarchisation du titre nobiliaire. Il pourrait alors s'agir de Jean II. Son rôle dans les négociations qui suivirent la Ligue du Bien public



8. Usson, la butte vue du nord-ouest avec l'affleurement pierreux visible, début du XXe siècle.





chapelle édifée dans l'église saint Jean-Baptiste de Langeais et qui porte encore leurs armes à la clef de voûte. L'église flamboyante, représentée sur le retable, pourrait alors évoquer la fondation accomplie par les Bourbons. On sait également, par les visites paroissiales, que l'église détenait plusieurs reliques. Parmi elles figurait un morceau d'étoffe portant l'inscription : Miracula Beatae Mariae Virginis ainsi qu'un fragment de la Vraie croix. Serti dans un reliquaire cruciforme, couvert de lames d'argent, il était conservé dans la muraille du chœur du côté de l'Évangile. On connaît l'importance de cette relique pour les Bourbons. Elle participait de la construction d'une sacralité autour de la figure de la Vierge et de Saint Louis, dont ils étaient les descendants. Comme son père Charles Ier, ou encore son frère Jean II, et malgré sa bâtardise, Louis se réclamait de cette descendance royale. L'étude de sa sépulture, fondée dans l'église du couvent des cordeliers de Valognes, a bien montré comment il cherchait à honorer la mémoire de ses ancêtres, et en particulier celle du duc Louis Ier. Le retable de La Résurrection de Lazare pourrait s'inscrire alors dans une fondation plus importante, incluant l'édification de la chapelle seigneuriale et le don de ces reliques sacrées. Une nouvelle piste de recherche s'ouvre donc avec l'étude architecturale de la chapelle gothique qui aurait été édifée, dans le chœur de l'église, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Elle devrait permettre d'inscrire dans un spectre plus large la fondation par les Bourbons à Usson et d'affiner plus précisément sa datation.

[...]

Les principaux axes de la recherche conduisent donc vers une commande par le couple, Louis bâtard de Bourbon et Jeanne bâtarde de France. L'intention pourrait être double, célébrer la donation d'Usson aux Bourbons, dans l'enthousiasme qui a suivi leur mariage et entériner les droits de Jeanne de France sur la seigneurie. C'est ce que semble révéler la mise en relation de l'iconographie et du contexte historique qui permet d'en mesurer tout l'enjeu. Pour l'appréhender, il était nécessaire cependant de connaître les modalités précises de la donation d'Usson aux époux, il fallait aussi maîtriser chaque détail de la légende relatée par Jacques de Voragine. Ce qui limitait grandement la compréhension de ce double-sens. Seul alors peut-être des membres de l'entourage royal, ou encore ducal, avaient accès à cette lecture.

[...]

Décriptage du retable "La Résurrection de Lazare" :



La municipalité d'Usson remercie Claire Dechamps pour l'ensemble de son travail et l'amitié qui en a découlé.



## LA COMMISSION A L'ACTION SOCIALE

Soucieuse de prendre soin du "bien vivre ensemble sur la commune", la commission ouverte à l'Action Sociale est chargée d'organiser les fêtes de fin d'année pour les aînés et les ados et l'après-midi récréative pour les enfants en début d'année. Comme par le passé, les enfants et les aînés de la commune ont reçu à la mi-novembre, dans leur boîte aux lettres, une invitation.

### Les enfants : depuis 2 ans, c'est le retour des après-midi récréatives ! :

Le rendez-vous du 22 janvier 2023 à la salle du Préau avait enfin permis de se retrouver et de partager un moment convivial, avec la venue d'une douzaine d'enfants accompagnés de leurs parents et la quasi-totalité des membres de la commission. Le temps d'une après-midi, la salle du Préau s'est transformée en un atelier éphémère autour de la terre avec l'artiste Sabine Roubertou. Dans une ambiance chaleureuse et concentrée, chacun a pu réaliser, sur les conseils de l'animatrice et à l'aide de divers outils mis à disposition, une œuvre en argile signée, à la fois unique et ravissante. La soirée s'est terminée sur un joli goûter autour de délicieuses galettes des rois, bonbons, boissons et la remise d'un cadeau personnel à lire.

Au rendez-vous du 21 janvier 2024, les membres de la commission ont proposé cette fois-ci, à une quinzaine d'enfants accompagnés de leur famille, un atelier de "lampes à rêver" en papier à monter se présentant sous forme de kits imaginés par l'artiste Valérie Vallat installée tout récemment à Usson : lampe coquelicot, lampe goélette ou lampe cabane ont permis aux enfants et parents de jouer avec la lumière selon leur idée, leur imagination et leur habileté...une riche expérience et un régal pour tous les sens, tout comme le traditionnel goûter qui a clôturé cet après-midi créative.



### Les adolescents :

20 adolescents jusqu'à 15 ans ont reçu un "chèque cadeau" d'une valeur de 15€, à utiliser dans les commerces issoiriens.



### Les aînés :

Quarante-deux aînés se sont retrouvés autour d'un repas à l'Auberge de Margot le dimanche 17 décembre. Qui dit repas dit moment privilégié de convivialité et d'échange : sourires, bonne humeur, plaisanteries sont les maîtres mots de cette journée.

Cette année Georges a régalé nos papilles avec le menu suivant :  
Terrine maison de foies de volailles et noisettes confit d'abricot  
Civet de cerf à la gauloise, gratin de pommes de terre  
Assiette de fromages  
Assiette gourmande

Une corbeille gourmande a été proposée aux personnes de plus de 75 ans qui n'ont pas pu participer à ce repas et qui le souhaitent, ainsi qu'à nos aînés en maison de retraite ou en résidence.

Toute l'équipe de la commission vous souhaite une bonne année et une bonne santé.







## HOMMAGES

Jean-Pierre Amiet, qui nous a quitté le 21 avril 2022, naquit en 1944 à Paris où il vécut son enfance et fit ses études qu'il conclut par l'agrégation d'histoire obtenue à la Sorbonne. Il enseigna à Arcueil pendant 10 ans puis devint principal de collège à Vitry au début des années 80, poste qu'il occupa jusqu'à sa retraite en 2002.

Immédiatement, cette même année, il rassembla toute sa nouvelle vie à Usson, pour rapidement s'attacher toujours auprès de ce qui lui ressemblait le plus, cette insatiable promotion de la culture pour tous.

Alors vinrent les expositions Historiques, les concerts et pièces de théâtre, les visites guidées, etc.



Cette pluralité de Carrefours culturels immuablement inscrit en faveur de notre commune lui a offert un retentissement auprès de média tel que La Montagne, France Bleu Pays d'Auvergne ou encore France 3 Auvergne.

En 2008, il a été élu Conseiller municipal de notre commune, mandat qu'il occupera jusqu'en 2020. Il s'est impliqué avec assiduité et compétence dans ce mandat durant lequel il s'est attaché particulièrement à ce qui le passionnait : l'action culturelle.

Une des satisfactions qui l'accompagna avant de partir fut cette générosité dont il s'acquitta pour les Ussonnais et Ussonnaise.

C'est avec une grande émotion que nous pensons désormais à Jean-Pierre, homme affable, généreux et engagé dans ses projets et ses actions qui restera dans la mémoire collective de notre commune.



Avec la disparition le 24 avril 2022 de Jean Eymaron, alors doyen de la commune, Usson a perdu un visage familier. La nouvelle brutale et inattendue est tombée le jour du 2ème tour des élections présidentielles et a profondément attristé beaucoup d'habitants de la commune, les agents communaux et toute l'équipe municipale qui s'associent à la peine de son épouse Gabrielle, de ses trois filles Annick, Dominique et Marie-Jo et de sa famille.

Arrivé à Issoire pour le travail, d'abord à Forgeal, puis aux Economats et enfin Interforges jusqu'à sa retraite en 1986, il avait choisi de s'installer en novembre 1973 à Usson. C'est pour ce village que Jean, proche du terrain et attaché à des réalisations concrètes, soit dit en passant les murs d'Usson, s'était engagé avec un sérieux, une force de travail et un engagement déterminé que tous ont vite appris à connaître. Il avait accepté de prendre des responsabilités au sein de l'équipe municipale en tant que conseiller en 1977 puis de 1er adjoint de 1991 à 2001. Toujours là, fidèle au poste, toujours positif et optimiste, toujours tourné vers les autres à l'écoute, ses deux mandats consécutifs dans lesquels il avait mis son engagement, lui valurent à juste titre de

recevoir la médaille communale, départementale et régionale en septembre 1998.

Epris de nature, passionné de bois, féru de champignons, Jean aimait aussi cultiver son jardin à la Porte de France qui faisait l'admiration de tous ; il avait aussi l'art de cultiver l'amitié et la bonne humeur avec des moments joyeux et uniques comme les fêtes communales, les bals...

Par ses quelques lignes, nous adressons à Jean un dernier adieu et lui apportons un témoignage d'affection et d'amitié, d'admiration, de reconnaissance à l' élu qu'il a été, mais aussi, d'abord et surtout, à l'homme.

Ne nous a-t-il pas simplement montré que l'engagement pour l'intérêt général et le bien commun est le meilleur remède contre le cynisme et l'individualisme qui menacent la cohésion de nos sociétés ?



## LA CARTE FREE PASS

La carte Free-Pass, totalement gratuite, donne droit à des réductions et à de nombreux avantages chez certains commerçants d'Issoire et dans divers services municipaux et intercommunaux. Elle s'accompagne de 3 chèques-cadeaux de l'Office de Commerce d'Issoire pour un montant total de 35 €.

Pour l'obtenir, il suffit seulement d'avoir entre 11 et 20 ans et de présenter les pièces suivantes : une photo d'identité, une pièce d'identité ou livret de famille et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone fixe, facture de gaz ou d'électricité).

La carte est valable du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Les cartes sont à retirer à la Maison des Associations 20 rue du Palais à Issoire le lundi de 14h à 17h30, le mercredi de 14h à 20h et le samedi de 9h à 12h

Tél : 04 73 96 33 50 - mail : mda@issoire.fr - site Internet : www.issoire.fr

## USSON SE SOUVIENT...

Si les cérémonies de 8 mai et 11 novembre 2024 ont permis la commémoration des armistices de 1918 et 1945, ce fût également le moment de se souvenir des soldats morts pour la France en 2023 et 2024, mais aussi d'avoir une pensée pour les peuples menacés par des conflits, qu'ils soient aux portes de l'Europe ou plus éloignés.



## PELERINAGE USSON : un moment de prière, de partage et de convivialité



Comme chaque année, la fête de l'Ascension a offert à l'ensemble des paroissiens, l'occasion de se rassembler pour le pèlerinage de la Vierge d'Usson.

Le matin, un petit groupe de marcheurs s'est retrouvé devant l'église de Saint-Rémy-de-Chagnat pour monter vers Usson. A 10h30, les paroissiens se sont regroupés à l'église d'Usson

pour la célébration de l'eucharistie avant de monter en procession jusqu'au sommet de la butte pour une dernière prière devant la chapelle et la statue de Marie. Au retour de cette petite marche, tous étaient accueillis par les associations d'Usson pour partager le verre de l'amitié.





## EGLISE SAINT MAURICE D'USSON, des regards croisés

Dans son périmètre, l'Agglo Pays d'Issoire comprend 103 éléments recensés au titre des Monuments Historiques, dont 30 classés et 73 inscrits. Si tous ne présentent pas forcément des clochers, tel que le patrimoine industriel ou minier, sites archéologiques, sites géologiques, châteaux, maisons fortes..., les édifices religieux sont majoritairement plus nombreux avec un chapelet d'églises paroissiales, chapelles, prieuré, abbaye, etc. Ce "blanc manteau d'églises", pour reprendre la formule célèbre du moine chroniqueur Raoul Glaber en l'an mil, constitue un fort potentiel touristique.

A Usson, notre église paroissiale saint Maurice, classée à l'inventaire des Monuments Historiques depuis le 13 octobre 1962, et son riche mobilier, sa fidélité culturelle, son dynamisme culturel au travers de nombreux événements qui y sont donnés, que ce soient les concerts ou encore les visites patrimoniales, est indéniablement un attrait pour tous, habitants, croyants ou touristes. Les chiffres de fréquentation enregistrés (hors manifestations) sur la saison 2023, avec 7329 visiteurs, ainsi que sur les saisons précédentes le montrent.

| ÉGLISE       | AVRIL | MAI   | JUIN | JUILLET | AOUT | SEPTEMBRE | AVRIL À SEPTEMBRE |
|--------------|-------|-------|------|---------|------|-----------|-------------------|
| Juillet 2010 | 164   | 805   | 876  | 1814    | 2505 | 705       | 6869              |
| Juillet 2011 |       |       |      |         |      |           |                   |
| Juillet 2012 | 456   | 1037  | 406  | 1769    | 2224 | 374       | 6296              |
| Juillet 2013 | 358   | 1484  | 844  | 1857    | 3387 | 853       | 8593              |
| Juillet 2014 | 500   | 1168  | 615  | 2302    | 3858 | 655       | 9098              |
| Juillet 2015 | 611   | 1136  | 495  | 1811*   | 3123 | 243       | 5608              |
| Juillet 2016 | 923   | 1185  | 574  | 2675    | 3104 | 334       | 8795              |
| Juillet 2017 | 780   | 1009  | 494  | 2714    | 3560 | 238       | 8795              |
| Juillet 2018 | 47    | 1420  | 493  | 1912    | 3708 | 952       | 8530              |
| Juillet 2019 | 32    | 1253  | 700  | 2000    | 3744 | 717       | 8446              |
| Juillet 2020 | fermé | fermé | 321  | 2259    | 3758 | 500       | 6838              |
| Juillet 2021 | 275   | 994   | 422  | 2420    | 3745 | 643       | 8224              |
| Juillet 2022 | 430   | 1059  | 472  | 1793    | 2959 | 596       | 7329              |

Si un fléchissement de fréquentation sur l'ensemble de la saison 2022 par rapport à celle de 2021, de l'ordre de 10%, est constaté, en raison sans doute de conditions météorologiques particulièrement chaudes cet été, l'édifice reste malgré tout incontournable. En attestent les moments forts comme le Pèlerinage le 26 mai, les Concerts des "Rencontres Culturelles" des Amis de l'église saint Maurice, les Journées du Patrimoine des 17 et 18 septembre pour lesquelles ont été proposés des intermèdes musicaux dans le cadre des "Rencontres Culturelles" organisées par les Amis de l'église saint Maurice avec la violoncelliste Maguelonne Carnus-Gourgues, une présentation de la restauration en cours du mobilier classé Monument Historique de l'église saint Maurice par Anne Elsener, restauratrice du patrimoine en charge, ainsi qu'une visite patrimoniale en compagnie de Michel Andan, guide conférencier du Pays d'Art et d'Histoire. Cette dernière visite a permis aux visiteurs de découvrir les lieux, les objets, le mobilier, les légendes, les personnages célèbres comme la Reine Margot qui ont contribué à l'histoire de l'édifice.



Par ses quelques mots, nous remercions Colette Valleix, employée par la municipalité, pour l'accueil bienveillant qu'elle assure à tous depuis longtemps et pour son travail accompli avec sérieux.



## BUREAU DE TOURISME D'USSON

Par son patrimoine construit et naturel d'exception propice à des activités de pleine nature, par son art de vivre avec une riche programmation culturelle multi partenariale, à la fois dense et variée, par ses aménagements qualitatifs à la hauteur des exigences du visiteur (aires de stationnement, de pique-nique, tables d'orientation), etc., le village d'Usson classé parmi les "Plus Beaux Villages de France" constitue, en matière de tourisme, une des portes d'entrée importantes pour le territoire d'API mais aussi pour des sites de renom comme les Volcans d'Auvergne, les Villes thermales, le Massif du Sancy, le Livradois-Foréz, le Cézallier...

### Focus sur la fréquentation du Bureau de Tourisme d'Usson : le retour au beau fixe serait-il amorcé ?

Si, par rapport à la saison 2021, la fréquentation des BT d'Issoire et de Montpeyroux connaît une très légère baisse (de l'ordre de 2%) sur la période estivale 2022, en revanche la fréquentation de celui d'Usson enregistre une hausse de 11%.

|              | 2018  | 2019   | 2020  | 2021  | 2022  | 2023  |
|--------------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|
| Issoire      | 7 138 | 12 668 | 6 392 | 6 451 | 6 346 |       |
| Usson        | 6 222 | 7 744  | 3 460 | 3 167 | 3 514 | 5 104 |
| Montpeyroux  | 5 014 | 5 844  | 4 869 | 4 766 | 4 655 |       |
| Saint Floret |       |        |       | 2 992 | 1 416 |       |

Néanmoins, sur cette saison 2022 "post covid", le BT d'Usson, avec une fréquentation de 3 514 visiteurs sur la période allant du 09 avril au 30 septembre 2022 n'a pas retrouvé les niveaux de fréquentation des deux années qui ont précédé les crises sanitaires de 2020-2021 (-54,6% par rapport à 2019 - même incidence sur ceux d'Issoire et Montpeyroux avec respectivement -49,9 % et -20,3%). La crise du Covid a, il est vrai, considérablement révolutionné les habitudes touristiques, notamment avec le développement des outils numériques de découverte du patrimoine en autonomie.

Sur la fréquentation totale 2022 des 3 BT, soit 14 515 visiteurs (hors Saint-Floret), la fréquentation de celui d'Usson représente environ le quart.

Sur la saison 2023 allant du 8 avril au 30 septembre 2023, la fréquentation avec 5104 visiteurs est en hausse. A l'image des conditions météorologiques particulièrement chaudes cet été...un accueil stylé et chaleureux !

Sur la saison estivale 2022 et 2023, la conseillère tourisme d'API : Ana Dos Santos s'est attachée à accueillir les visiteurs avec professionnalisme et un réel enthousiasme. Nous tenons très vivement à la remercier pour son implication, son sérieux et ses qualités d'accueil et d'écoute. Cela n'a pas échappé non plus aux visiteurs qui ont spontanément fait part de leur totale satisfaction à son égard.

Et du côté de l'éco compteur, les chiffres clés 2023 montrent que le village d'Usson est un site très fréquenté aux quatre saisons, avec une fréquentation de la butte de 18 398 visiteurs enregistrés tout au long de l'année.





# AGGLO PAYS D'ISSOIRE



## PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Actuellement, 22 collectivités en Auvergne-Rhône-Alpes (202 en France) sont labellisées Villes & Pays d'Art et d'Histoire dont le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire engagé depuis 2006 dans une mission de médiation et de promotion de son patrimoine tout comme ses voisins immédiats que sont les Pays d'Art et d'Histoire de Billom Communauté, de Riom Limagnes et Volcans et à proximité les PAH de Moulins Communauté, Saint-Flour Communauté, du Haut-Allier et de l'Agglomération du Puy-en-Velay.

Ce label est l'occasion pour l'ensemble des 88 communes de l'API de construire ensemble un projet culturel en mettant en réseau les communes, les structures culturelles et les accueils touristiques, en créant divers outils pédagogiques pour faire découvrir les spécificités historiques, géographiques et patrimoniales de cette partie sud du département qui livre un "condensé de l'Auvergne".



<https://www.capissoire.fr/bouger-et-decouvrir/culture/pays-dart-et-dhistoire>

Pour cela, l'équipe du Pays d'Art et d'Histoire (PAH) d'API propose, du printemps à l'automne, sur l'ensemble du territoire de notre "grande Communauté", une saison annuelle d'animation du patrimoine au travers de 61 rendez-vous auxquels ont répondu 2039 personnes en 2023 : visites-découvertes, runs patrimoine, circuits thématiques, balades "Patrimoine et Paysage" commentées, parfois associées à des concerts, balades contées, théâtralisées, à plusieurs voix..., en journée ou en nocturne. La programmation 2024 devrait être publiée courant mars.

Sont proposées également des conférences, des ateliers du patrimoine, des animations pour enfants. Pour compléter les interventions scolaires déployées dans la lignée du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) (sensibilisation / initiation à la pratique musicale, spectacle...), le service éducatif du PAH a proposé 65 séances de la maternelle à l'élémentaire pour découvrir le patrimoine, s'initier à l'architecture ou suivre un parcours découverte sans oublier les rendez-vous Journées du Patrimoine. Pour la seconde fois, le service Patrimoine a promu l'ensemble des manifestations organisées par les acteurs du territoire pendant les Journées européennes du patrimoine (16 et 17 septembre) qui ont réuni environ 5 000 personnes. A ces offres s'ajoutent des expositions thématiques itinérantes ainsi que des publications nouvelles/renouvelées pour adultes et enfants. Le projet de construction pour un service d'archives mutualisé et le projet du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) dans le futur, devrait compléter l'engagement dans la politique de conservation, d'animation et de valorisation de nos patrimoines bâti, naturel et industriel, ainsi que de l'architecture.

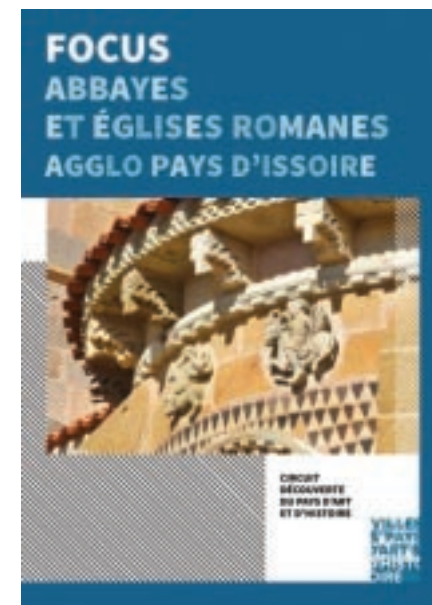
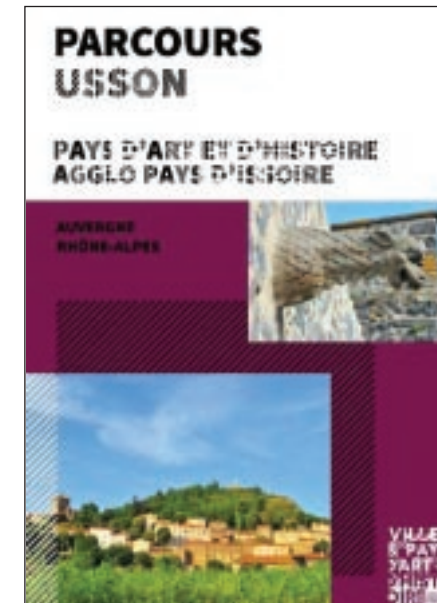
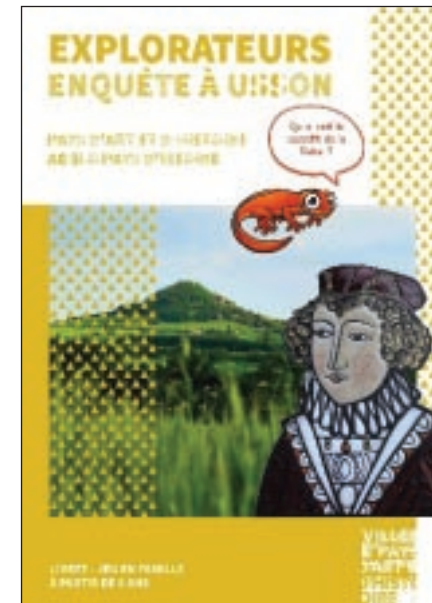
A Usson : sur la saison estivale 2023, les trois rendez-vous proposés ont réuni au total 70 personnes (jauges limitées), comprenant la visite "Trésors d'Histoire" animée par le conférencier Michel Andan et deux "Contes du village perché" organisés avec la conteuse Julie Grimoire et la conférencière

# AGGLO PAYS D'ISSOIRE



Catherine Guillot. Ces derniers étaient déclinés sur le thème de la maison, des matériaux et des façons d'habiter. Ces rendez-vous sont toujours proposés gratuitement sur réservation, avec une limitation des jauges afin de favoriser le confort de tous.

Découvrir Usson de manière autonome pour les petits et les grands est aussi possible à l'aide des livrets suivants - ou en téléchargement "Explorateurs : enquête à Usson", "Parcours Usson", "Églises et chapelles perchées", "Abbayes et églises romanes".



Par ailleurs, des accueils presse/médias pris en charge par le PAH ont eu lieu en 2022 : RVA, RCF et voyage presse AURA tourisme sur le thème "Les Plus Beaux Villages de France", une journaliste du magazine Pleine Vie et Marie Morin avec France 3 le 4 mai 2022...

Le site <https://vpah-auvergne-rhone-alpes.fr/> peut également vous intéresser ; il favorise la découverte du patrimoine de l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes via les outils numériques. Explorer, situer, localiser, contacter, questionner, partager, etc., la navigation est conçue pour établir des croisements entre les ressources, les périodes, les thèmes et les lieux.





## LA SAISON CULTURELLE 2023

***Un même principe directeur : donner à voir la diversité des champs de la création artistique à tous, de la petite enfance aux adultes et répondre à vos envies et vos sensibilités !***

Faciliter l'accès à la culture pour tous représente une priorité. Après une petite pause en 2022, API est revenue en 2023 avec une programmation culturelle tout public et partenariale, répartie sur tout notre territoire.

Sur le site de l'Agglo Pays d'Issoire, <https://www.capissoire.fr/bouger-et-decouvrir/culture/>, vous trouverez divers renseignements culturels déclinés par grandes thématiques : Lecture publique, Pays d'Art et d'Histoire, Enseignement musical, Saison Culturelle API et Billetterie.

### Saison Culturelle

Le début d'année 2023 a rimé avec "innovations", tout particulièrement dans l'approche culturelle avec notamment l'arrivée dans votre boîte aux lettres d'un tout nouveau hors-série Apimag consacré à la Saison Culturelle de Janvier à Juin 2023. Adroitement concocté par l'équipe renouvelée de la direction Culture Patrimoine et Tourisme API, avec l'arrivée de Chloé Matty à sa tête et Benjamin Venck, chargé de mission développement culturel, pour vous faire connaître les événements culturels à fort rayonnement sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire à travers un agenda complet et sa programmation éclectique : ce magazine gratuit a été pensé pour vous !



Cette rentrée culturelle 2023, conçue dans un esprit de partage et de divertissement avec ses multiples rendez-vous qui ont pris place jusqu'à l'été dans les salles du territoire ou en plein air, en co-organisation avec les associations ou les communes : concerts, pièces de théâtre, spectacles, conférences, projections, médiations culturelles, etc., n'a été qu'un prélude. La seconde édition 2023-2024 avec des infos claires sur la programmation culturelle de proximité proposée par API, mais également par ses partenaires, acteurs et artisans de l'offre culturelle et de la programmation culturelle, est votre prochaine rencontre !

Elle est disponible en ligne et téléchargeable sur :

<https://www.capissoire.fr/bouger-et-decouvrir/culture/api-saison-culturelle/>



**Les États Généraux de la Culture et du Patrimoine  
du 24 novembre 2022 au 2 juin 2023 :**

**La ruche à idées d'API Culture pour impulser une nouvelle dynamique !**



Ce bien commun, la Culture, est une responsabilité partagée entre l'État et les Collectivités Territoriales. Leur implication a accompagné le développement d'une saisissante richesse artistique, opérant ainsi à un aménagement important du territoire, en multipliant les portes d'accès à la Culture au travers de lieux et d'institutions relevant, en particulier, du spectacle vivant, du patrimoine, de l'art contemporain et de la lecture publique, et favorisant tant la création, la diffusion ou la formation que les pratiques artistiques et culturelles dans l'ensemble de leur diversité.

Pour mémoire, le service Culture et Patrimoine d'API a "besogné" dur pour mettre en œuvre ces politiques publiques répondant à plusieurs compétences statutaires se déclinant comme suit :

- dans les domaines de la Culture : coordination de la stratégie culturelle, enseignement musical, conception, maillage équilibré des actions culturelles, mise en œuvre d'une saison culturelle à vocation supra communale "Les p'tits papiers" ...
- la compétence facultative exercée à titre supplémentaire dans les domaines du patrimoine : labellisation "Villes et Pays d'art et d'histoire" avec l'État, mise en œuvre d'un inventaire du patrimoine, animation des patrimoines, création de supports découverte...

### A compter de 2022, une nouvelle direction : la co-construction d'un projet culturel partagé !

Penser une refondation de l'intervention publique dans le secteur culturel "répondant à une volonté politique de renforcer la lisibilité et l'efficacité de la compétence partagée prise au titre des statuts de l'EPCI", voilà notamment ce qui a motivé et justifié l'initiative amorcée en juin 2022 au sein d'API pour la tenue d'Etats généraux de la Culture et du Patrimoine sur notre territoire.

"Objectif ? Faire émerger et structurer les réseaux d'acteurs, élaborer la coopération de demain et mieux coordonner l'offre culturelle".

Concrètement, API a souhaité engager, sous un angle transversal aux pratiques et ouvert, un dialogue avec les associations, compagnies, artistes, élus, partenaires institutionnels, etc.

Une opportunité à saisir : acteurs culturels, porteurs de projet en restauration ou animation du patrimoine, lecture publique, structures de diffusion et structures de pratiques artistiques ont été conviés par API à une vingtaine de rendez-vous de coopération territoriale programmés sur le territoire du 24 novembre 2022 à mai 2023, garantissant, sous la coordination de Lionel Arnault, Vice-Président Culture, patrimoine et enseignement musical, à chacun(e) de pouvoir s'exprimer, ainsi que la collecte scrupuleuse de la diversité des opinions exprimées. Un temps de synthèse et de restitution a clôturé ce travail lors la journée du 2 juin 2023 au Château de Parentignat.



# ORGANISMES REPRESENTATIONS

## LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE 40 ans !



Pour fêter les 40 ans des « Plus Beaux Villages de France », le Congrès 2022 a été accueilli par le village de Salers pour un retour aux sources. En effet, le 6 mars 1982, les statuts du réseau créé par Charles CEYRAC, alors Maire de Collonges-la-Rouge, étaient ainsi officiellement adoptés dans la cité sagrazière. Les représentants des 92 villages participants ont pu apprécier l'organisation d'un week-end à la fois dense et convivial qui a démarré par les traditionnels ateliers techniques. Consacrés cette année aux questions de conciliation entre développement touristique et qualité de vie des habitants et aux dispositifs de mise en valeur du bâti privé, ces rendez-vous, toujours très attendus, ont rassemblé une centaine de participants.



Le Congrès de 2023 à Domme, en Dordogne, a réuni plus de 130 représentants de villages venus de toute la France. Ils ont participé aux différents travaux qui ont émaillé ces trois jours de congrès. Des travaux qui ont traditionnellement commencé par les ateliers techniques : "Mobilités douces et slow tourisme" et "Energies renouvelables et transition énergétique" constituaient les deux thèmes d'actualité traités cette année à travers plusieurs expériences de villages et les interventions de Vélo & Territoires, du Comité Départemental de la Dordogne ou encore de l'ADEME.

A noter la participation de l'ancien Ministre Martin MALVY, Président de Sites & Cités remarquables de France et la signature d'une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

### USSON : un des "Plus Beaux Villages de France" depuis 40 ans

Le village d'Usson est un des Plus beaux villages de France depuis 1983. L'année précédente Charles CEYRAC alors maire de Collonges-la-Rouge en Corrèze avait écrit aux 100 maires de France dont les villages avaient été présentés comme les plus beaux villages de France dans la revue Sélection du Reader's Digest pour leur proposer de créer une association regroupant leurs villages. Usson qui appartenait à cette sélection avait, après quelques hésitations, adressé sa candidature au maire de Collonges-la-Rouge. C'est ainsi que le village d'Usson est depuis 40 ans membre des Plus beaux villages de France.



Pour commémorer cet anniversaire Bertrand LIVET, maire d'Usson, a convié les habitants de sa commune à un apéritif sur l'Esplanade des Remparts. Jean-Paul VIGNAL, maire honoraire et maire d'Usson au moment de son adhésion à l'association a rappelé les circonstances dans lesquelles s'était réalisée cette adhésion. Daniel GIRAUD, maire honoraire qui a été le délégué d'USSON pendant 20 ans à l'association des Plus beaux villages de France a notamment rappelé l'évolution des conditions d'adhésion à l'association. En effet, si les 70 premiers villages ont été acceptés sans condition, l'association a depuis instauré une charte qualité patrimoniale et environnementale de 27 critères auxquels ont été ajoutés en 2023 cinq critères complémentaires pour y intégrer davantage d'éléments environnementaux. Chaque village candidat et, tous les 6 ans environ, tous les villages adhérents, font ainsi l'objet d'une expertise pour obtenir ou conserver leur label de Plus beau village de France. Bertrand LIVET, maire d'USSON, a indiqué l'intérêt très important pour notre commune d'appartenir à cette association qui permet entre autres, notamment dans la Région Auvergne Rhône-Alpes, de bénéficier de subventions permettant d'améliorer la qualité patrimoniale et environnementale du village. Il a également remercié l'ensemble des habitants qui participent au développement de cette qualité en respectant les conditions de la charte dans leurs propriétés.



# ORGANISMES REPRESENTATIONS

## PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ont pour objectif d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire.

### Ce qui évolue en 2024 :

Depuis 2 ans, le PNR et les structures qui le composent (communes, communautés de communes, etc.) sont engagés dans la révision de sa quatrième Charte. La périodicité de renouvellement de la Charte du Parc Naturel régional du Livradois Forez (PNRLF) est de 15 ans. La prochaine Charte s'appliquera de 2026 à 2041.

Le projet prévoit d'intégrer 22 communes supplémentaires pour passer de 169 à 191 communes. A noter : l'intégration de 2 communes du département de l'Allier. Sa surface passerait ainsi d'environ 311000 à 354000 ha sur 4 départements : Puy-de-Dôme, Loire, Haute-Loire et Allier, et 14 communautés de communes.



Pour les communes incluses dans le périmètre du PNR l'adhésion n'est pas obligatoire et doit être décidée par les conseils municipaux.

La charte n'a pas de valeur réglementaire : c'est un engagement de bonnes pratiques qui concernent beaucoup d'aspects de l'aménagement du territoire : tourisme, agriculture, forêt, protection de la biodiversité, nouvelles mobilités, architecture et urbanisme, gestion de l'eau, nouvelles énergies, protection des paysages, etc.

Les maîtres-mots de la Charte 2026-2041 seront "Sobriété, Frugalité, Solidarité", dans le contexte du changement climatique en cours.

Un exemple concret concernant l'action du Parc sur la mobilité "douce" (Extrait du dernier journal du Parc "L'Auvergne côté soleil levant" n° 36 -Automne 2023) :

### L'OPTION VÉLO À L'ÉTUDE

Dans sa mission d'expérimentation, le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez a élaboré, avec les communautés de communes de Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois Forez, et le syndicat mixte des transports urbains du bassin thiermois (SMTUT), un « Schéma directeur cyclable dans la vallée de la Dore », avec le soutien financier du Ministère de la transition écologique et de l'ADEME. Aujourd'hui, sept intercommunalités du Livradois-Forez planchent sur le sujet pour déjouer les freins à l'utilisation du vélo au quotidien au premier rang desquels le manque d'aménagements cyclables – route en partage ou piste séparée – et la nécessité d'accroître la sécurité par l'aménagement des centres-bourgs avec abaissement de la vitesse des véhicules motorisés par exemple. Compte tenu du relief, il faut aussi développer une offre adaptée. De façon non exhaustive, on peut citer le SMTUT et la communauté de communes Ambert Livradois Forez qui proposent la location à durée déterminée de vélos à assistance électrique pour permettre aux utilisateurs de tester la pratique, de les sensibiliser aussi, et remplacer la voiture par le vélo pour de petits trajets. Côté Ambert Livradois Forez (et précédemment sur l'Agglomération du Pays d'Issoire en 2021 et 2022) une aide financière est également proposée pour l'acquisition de vélo à assistance électrique. Et si le rôle du syndicat mixte du Parc reste prépondérant sur la question de la place du vélo comme moyen de transport alternatif, réaliser des infrastructures ne relève pas de sa compétence.

De manière plus directe, le PNRLF a notamment accompagné ces dernières années la commune d'Usson sur l'élaboration de son document d'urbanisme, sur la création du sentier pédagogique sur la géologie, sur l'étude paysagère effectuée sur le secteur urbanisé du "Pied de butte" ou encore financé à hauteur de 2 000 € la création du verger conservatoire porté par l'association des "Chemins d'Usson".

L'ensemble des informations sur la présentation du Parc, ses statuts, sa composition, sont disponibles sur le site internet du PNRLF : [www.parc-livradois-forez.org](http://www.parc-livradois-forez.org) et dans les articles présents dans les précédents numéros de la Lanterne d'Usson consultables sur le site Internet de la commune : <http://www.usson.fr/>

### Liens utiles :

- Courriel : [info@parc-livradois-forez.org](mailto:info@parc-livradois-forez.org)
- Site Internet : [www.parc-livradois-forez.org](http://www.parc-livradois-forez.org)
- Facebook : <https://www.facebook.com/parc.livradois.forez/>
- Instagram : <https://www.instagram.com/parclivradoisforez>



# ORGANISMES REPRESENTATIONS



## MAISON FRANCE SERVICE

### FranceConnect simplifie les démarches de plus de 40 millions de personnes

FranceConnect, c'est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à plus de 1400 services en ligne.



Gagnez du temps



Sécurisez vos informations



Ne créez plus de nouveau compte

MAISON DE SERVICES DE SAUXILLANGES  
1 Place de Verdun  
04 73 96 37 62 / mds.sauxillanges@capissoire.fr  
Horaires et jours d'ouverture :  
Lundi et vendredi de 8h15 à 12h45  
Mardi de 8h15 à 12h45 et de 13h30 à 17h  
Mercredi et jeudi de 13h30 à 17h



## ADMR SAUXILLANGES – LE VERNET

L'ADMR Sauxillanges-Le Vernet regroupe 24 communes.

L'ADMR – Aide à Domicile en Milieu Rural – propose divers services à la personne qui cherche de l'aide au quotidien (exemples : retour d'hospitalisation, perte d'autonomie, garde d'enfants, confection de repas, entretien du linge, travaux ménagers, etc...)  
Il n'y a pas de condition d'âge pour être bénéficiaire d'une aide à domicile.



ENFANCE  
ET PARENTALITÉ



ACCOMPAGNEMENT  
HANDICAP



SERVICES  
ET SOINS  
SENIORS



ENTRETIEN  
DE LA MAISON

**STRUCTURE :** L'ADMR est une association dont les bénéficiaires sont adhérents. L'association compte actuellement 163 bénéficiaires, 33 intervenants salariés et 2 personnels administratifs (dont un temps partiel).

**FINANCEMENT :** Différents organismes concourent à la prise en charge des services d'aide à la personne proposés par l'ADMR : le Conseil Départemental, les caisses de retraite, la CAF, les complémentaires santé, les communes...

**TARIFS :** En gestion directe (sans prise en charge), le tarif horaire s'établit à 28 € en semaine et 36 € les dimanches et jours fériés. Les paiements effectués par les bénéficiaires des services de l'ADMR, font l'objet d'un crédit d'impôt à hauteur de 50% des sommes engagées dans l'année.

**CONTACTS :**  
Secrétariat de l'association - Mairie de Sauxillanges, 2 place Saint Martin.  
Madame Cendrine Fournet, secrétaire - Tél. : 04 73 96 87 96 / 06 45 61 21 23 / admrsauxillanges@fed63.admr.org  
Horaires d'ouverture :  
lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
mercredi de 9h à 12h – fermeture le samedi.

# ORGANISMES REPRESENTATIONS



## SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

Les enjeux de ce Syndicat sont nombreux, de la solidarité territoriale à la qualité de l'eau et à la préservation de la ressource.

Depuis le 1er janvier 2022, le SME exerce sur 111 communes la compétence eau potable (de la production à la distribution) et pour 93 d'entre elles la compétence assainissement non collectif (ANC). Afin de répondre aux attentes de communication envers ses usagers, partenaires et collectivités territoriales adhérentes, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise (SME) a créé tout récemment un site <https://www.sme-issoire.fr>, une mine d'informations sur la vie de la structure, l'eau potable, l'assainissement non collectif et une foire aux questions.



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise

Le SME et les travaux sur la commune d'Usson :



A Commandaire : renouvellement du réseau sur environ 400m et 20 branchements par l'entreprise Roux pour un montant de 68 000 € HT

De Montaigner aux Granges Mathussières : renouvellement du réseau fuyard avec la pose de 850 m de réseau et la reprise d'une dizaine de branchements par l'entreprise SADE pour un montant de 68 000 € HT.  
La remise en état du chemin conditionnée par la météo est prévue d'ici avril 2024







## LE SAVIEZ-VOUS ?

territoire d'énergie PUY-DE-DÔME

**L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE :**

- 21% des dépenses énergétiques des communes
- 32% de la consommation d'électricité des communes
- 4 100 heures d'éclairage par an pour un fonctionnement continu
- 1 point lumineux représente 25€/an en entretien
- Coût en énergie d'un point lumineux\*
  - 89€/an Fonctionnement continu
  - 51€/an 6h de coupure par nuit
  - 39€/an 8h de coupure par nuit

**POURQUOI ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN MILIEU DE NUIT ?**

- RÉALISER DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES**: Jusqu'à 30% d'économies sur la facture d'électricité pour une coupure de 5h par nuit.
- LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE**: Jusqu'à 70% d'économies sur la consommation en réajustant le parc d'éclairage public et en appliquant une extinction nocturne.
- PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ**: L'éclairage nocturne a un effet néfaste sur la faune et la flore et participe à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes.
- PRÉSERVER LE CIEL NOCTURNE**: Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.
- GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE NUIT**: L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

**QUESTIONS/RÉPONSES**

**Pourquoi éteindre-t-on l'espace public ?**  
Pour des raisons de sécurité, pour voir et être vu dans les espaces définis par le conseil municipal de la commune. Cependant, l'éclairage public doit être raisonné et adapté aux besoins des usagers et ne doit pas empiéter sur l'espace privé.

**L'extinction de l'éclairage public augmente-t-elle l'insécurité ?**  
La coupure de l'éclairage public en milieu de nuit augmente le sentiment d'insécurité mais pas l'insécurité en elle-même. Selon l'ONDORP, la majorité des cambriolages et agressions ont lieu en plein jour et non en cœur de nuit.

**EN INSTALLANT DES DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS OU EN ÉCLAIRANT UNIQUEMENT LES ZONES LES PLUS DANGEREUSES ET LES OBSTACLES, LES USAGERS SE SENTENT PLUS EN SÉCURITÉ TOUT EN UTILISANT UN ÉCLAIRAGE ADAPTÉ ET RAISONNÉ.**

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME ACCOMPAGNE CHAQUE COMMUNE QUI LUI A TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC, DANS SA DÉMARCHE D'EXTINCTION NOCTURNE.



- Quel est le préavis pour quitter mon logement locatif ?
- Réparations locatives, qui doit payer ?
- Peut-on augmenter un loyer en cas de rénovation ?
- Mon logement est-il décent ?
- J'achète un logement, y a-t-il des frais annexes ?
- J'emménage en copropriété, y a-t-il des charges ?
- J'agrandis ma maison, quelles sont les normes ?

Pour toutes les questions juridiques, financières ou techniques sur le logement et l'habitat, le bon réflexe c'est l'ADIL !

Des permanences près de chez vous pour des conseils neutres et gratuits  
04 73 42 30 75 [www.adil63.org](http://www.adil63.org)



**ADIL du Puy-de-Dôme**  
Maison de l'Habitat - 129 avenue de la République  
63100 CLERMONT-FERRAND



## UN TRÉSOR À VALORISER DANS NOS ORDURES MÉNAGÈRES !

territoire d'énergie PUY-DE-DÔME

**AUJOURD'HUI, NOUS DEVONS NOUS INTÉRESSER DE PLUS PRÈS AU CONTENU DE NOS BACS À ORDURES MÉNAGÈRES.** En effet, les biodéchets représentent une part importante de nos déchets ménagers et doivent être valorisés. Il est interdit de les jeter avec le reste des déchets.

**COMPOSITION DU BAC GRIS**

|                                |        |
|--------------------------------|--------|
| Biodéchets                     | 15,30% |
| Papiers                        | 5,42%  |
| Collecte sélective             | 9,18%  |
| Entretien des communes de nuit | 9,71%  |
| Emballages en verre            | 4,58%  |
| Textiles                       | 3,80%  |
| Déchets verts                  | 1,00%  |
| Déchets résiduels              | 30,40% |

**C'EST QUOI UN BIODÉCHET ?**  
Les biodéchets comprennent les déchets alimentaires (restes de repas, épluchures, marc de café...) et les déchets de jardin (branchages et pelouse à éviter en grande quantité).

**QUE DIT LA LOI ?**  
La Loi du 10 Février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGEC) prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1<sup>er</sup> Janvier 2024 pour l'ensemble des producteurs : professionnels, collectivités, ménages... Chaque usager devra avoir une solution afin de trier ses déchets alimentaires à la source.

**QUE PROPOSE LE S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE ?**  
Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE propose une gestion de proximité, par le développement du compostage individuel et collectif, afin que chaque usager puisse trier ses biodéchets. Ce mode de gestion écologique et économique des fermentescibles est déjà présent sur de nombreux territoires.

**LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL**  
A qui s'adresse-t-il ? Aux usagers résidant en maison pavillonnaire avec jardin.  
Qu'est-ce que le compostage individuel ? Les restes de repas sont compostés sur place avec les déchets de jardin. Le compost obtenu est ainsi réutilisé directement dans le jardin.  
Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE met à disposition des habitants, sans facturation, un composteur individuel. Vous pouvez venir le retirer dans les locaux du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE (adresse en bas de page) ou bien le commander via notre formulaire en ligne sur notre site internet.

**LE COMPOSTAGE COLLECTIF**  
A qui s'adresse-t-il ? Aux usagers n'ayant pas de jardin ou habitant en immeuble.  
Qu'est-ce que le compostage collectif ? Quel que soit le type d'habitat, chaque usager doit pouvoir composter ses biodéchets. Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a ainsi installé près de 600 composteurs collectifs sur le territoire et nous souhaitons poursuivre ce développement. A chaque nouvelle mise en place, les usagers souhaitant utiliser ces composteurs sont formés aux gestes du compostage. Une cellule contenant du broyat est à disposition des usagers afin d'apporter la matière sèche nécessaire à la bonne décomposition des éléments. Le compost obtenu est mis à disposition des habitants ou encore utilisé par les services techniques de la commune.

**LA RECETTE DU COMPOSTAGE :** Déchets alimentaires + Déchets de jardin + AIR + Eau

**Tonnages collectés par an sur la commune d'USSON :**

|           |          |         |           |
|-----------|----------|---------|-----------|
| 18 tonnes | 9 tonnes | 1 tonne | 63 tonnes |
|-----------|----------|---------|-----------|

Sur la commune d'USSON, c'est 9 tonnes annuelles de fermentescibles qui peuvent être traitées.

Les biodéchets, une fois triés, sont valorisés de manière complètement naturelle. Par compostage, ils se transforment en un engrais particulièrement riche utilisable pour le jardinage.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92. Retrouvez-nous au 30 BIS ROUTE DE CLERMONT - 43100 COMADE. Consultez également notre site internet : [www.sictom-issuire-brioude.com](http://www.sictom-issuire-brioude.com) et notre page Facebook !







LA SAISON ARTISTIQUE 2023

Un lieu d'exploration, trois entités,  
dont un pôle touristique, artistique et culturel !

A sa création en 2009, le Point d'Accueil Touristique et d'Expositions d'Usson avec son accueil touristique, sa salle d'exposition et son espace scénographique faisait déjà figure de lieu singulier, surtout dans une petite commune rurale avec seulement quelques 260 habitants. En avance sur son temps, cet espace à trois entités a probablement eu valeur d'exemple tant les lieux partagés et tiers lieux publics ou privés se sont développés sur le territoire depuis une dizaine d'années, principalement, il est vrai, sur des secteurs un peu plus peuplés : bassins de vie de Sauxillanges, Champeix, Saint-Germain-Lembron....



**Les expositions :** dans le paysage culturel, le "Repère de la salamandre", reste bien ancré sur le territoire d'API et du département. Attachée à cet espace dédié à la valorisation des Métiers d'Art au travers de multiples et très diversifiées expositions d'Arts Plastiques, coordonnées par Marie-Hélène Sauvadet, la municipalité d'Usson demeure fidèle à sa position : rester au service de la promotion et de la diffusion de la création contemporaine auprès de publics variés.

**Retour sur la saison artistique 2022 en un clin d'œil** avec à l'affiche : du 16 avril au 1er mai, la 9ème édition de l'exposition Art Numérique (atelier Images Numériques du CLI Issoire) et Vitrail (atelier Vitrail de RCL Sugères) sur le thème du feu - Du 4 mai au 3 juillet : exposition de céramiques avec une invitée d'honneur VERO DES BOIS, plasticienne - Du 6 au 31 juillet : exposition d'art textile d'Evelyne BOUDOT, sculptures en carton de Ghislaine HATE, peintures de Catherine LEPAGE - Du 2 août au 30 septembre : exposition de dessin d'Aline ESPEIL, de céramiques de Sabine ROUBERTOU / Terre de Lune, de gravures de Charlotte HUBSCHWERLIN.



**Et sur la saison estivale 2023 :** le "Repère de la salamandre" a accueilli 4252 amateurs d'art sur un total de 5104 visiteurs. Plus de 8 visiteurs sur 10 se sont laissés séduire par les expositions temporaires successives d'une grande diversité, des créations tant sur les thèmes abordés que sur les techniques utilisées par les artistes sélectionnés : du 8 avril 2023 au 08 mai, 10ème édition de l'exposition Vitrail et Tiffany de l'atelier Vitrail de RCL Sugères et Images Numérique de l'atelier Art Numérique du CLI Issoire - Du 10 mai 2023 au 02 juillet : expo de peintures et sculptures avec une invitée d'honneur Camille VIMAL DURAND - Du 07 au 31 juillet : expo de peintures de Tamara IVANDA, sculptures de MERIADEC, de gravures de Morgane ISILT HAULOT - Du 02 au 31 août 2023 : Expo Empreintes d'Adrien THIVOLLE, sculptures de Françoise PIERSON, cyanotypes de Marie CHALOYARD - Du 02 au samedi 30 septembre 2023 : expo de peintures de Mélanie BUGNET et Pierre François PICARD et de sculptures Aliette D'HOMBRES.



**Minute Papillons : entre Arts et Nature !** La "salle du Préau" a accueilli du 8 au 23 juillet, une exposition riche et originale. La municipalité d'Usson et Marie-Hélène Sauvadet, coordonnatrice de cette expo, remercient très vivement pour leur aimable participation le Parc Naturel Régional Livradois-Forez, l'Association Entomologique d'Auvergne et notamment François Fournier (photographe amateur et collectionneur passionné par les Lépidoptères, auteur également d'un livre "Antoine Guillemot, entomologiste thiernois"), le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour le prêt gratuit de l'exposition nomade "Papillons d'Auvergne" photographiés par Hervé Monestier, ainsi que les "petites mains créatrices" de diverses associations éprises d'art (art numérique -CLI- et art textile, art du vitrail -RCL Sugères). Près de 350 personnes enchantées de leur visite ont ainsi pu entrer dans le monde des lépidoptères, infini dans sa diversité et dans sa richesse, un monde à portée de main, caché dans les prairies, les tourbières, les forêts et les jardins qui nous environnent. Un monde d'une grande fragilité dont la préservation dépend de chacun d'entre nous : en privilégiant des plantes à fleur dont se nourrissent les papillons, en créant refuges, abris, points d'eau, en laissant des bandes sauvages dans les jardins où se réfugient et pondent les papillons. Et bien sûr, en limitant les insecticides !



**La scénographie** sur l'Histoire du village et son personnage emblématique, mise en avant par l'agent d'accueil, connaît une belle fréquentation : près de 7 personnes sur 10 sont attirées dans cet espace "muséographique", un des 15 répertoriés sur le territoire. Comme en 2022, avec l'aval d'API, l'agent d'accueil, Ana Dos Santos, a recensé en détail et exactitude les personnes franchissant la porte du BAT : celles intéressées uniquement par des infos touristiques, celles par les expositions, celles souhaitant visionner la scénographie sur l'histoire du village. Les chiffres ci-dessous, issus des statistiques de l'Agglo Pays d'Issoire, confirment l'intérêt de réunir plusieurs pôles sous un même toit pour répondre au mieux aux attentes des touristes.

| Fréquentation 2023  | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Avril à Septembre |
|---------------------|-------|-----|------|---------|------|-----------|-------------------|
| Accueil Touristique | 354   | 436 | 530  | 1422    | 1937 | 425       | 5104              |
| Expositions         | 304   | 401 | 400  | 1114    | 1620 | 413       | 4252              |
| Scénographie        | 269   | 333 | 391  | 936     | 1330 | 275       | 3534              |





## LE GRAND RETOUR DU TRAC 2022-2023 de l'ébullition dans l'air à Sauxillanges !

Fin septembre 2018, l'association La Fée des ACTS (Fédération des Arts et Culture du Territoire de Sauxillanges) qui regroupe 4 communes (Egliseneuve-des-Liards, Saint-Jean-en-Val, Sauxillanges et Usson), 8 associations culturelles locales, près de 80 bénévoles, artistes et artisans d'art, créait son premier festival de Théâtre de Rue à Sauxillanges : le Festival du TRAC (Théâtre de Rue Arts et Culture) gratuit et ouvert à tous ! L'année suivante, l'association remettait le couvert : une 2ème édition couverte d'un franc succès avec quelques 7000 spectateurs sur 4 jours. Et puis patatras : la crise sanitaire et 2 reports successifs en 2020 et 2021.



En 2022, trois ans après sa dernière tenue, les rues de Sauxillanges ont à nouveau vibré au rythme du Festival du Trac du 23 au 25 septembre : malgré une météo pluvieuse, 4500 festivaliers, une trentaine de compagnies et groupes IN et OFF, une centaine d'artistes locaux et nationaux ont pris d'assaut les places, les cours et jardins privés, les quais le long du bief pour 70 représentations ! Bref, une offre de spectacles et d'animations encore plus riche et tout aussi éclectique avec un souhait nouveau de l'équipe : élargir les lieux potentiels de spectacles sans gêner les artistes et les spectateurs. Un des + : pour connaître la programmation complète, un "calendrier de l'avant-Trac" a été mis en place le 21 août 2022 sur le site du festival, offrant ainsi la possibilité de découvrir chaque jour une compagnie du "in" ou du "off" et son spectacle, avec un teaser, une courte vidéo, ou parfois une simple photo.

En 2023, du 21 au 24 septembre, la 4ème édition du Festival du TRAC s'est déroulée sous une météo clémente avec une trentaine de Compagnies de spectacles vivants et groupes de musique locaux, nationaux et internationaux IN et OFF. Une offre spectaculaire à voir et à entendre : cirque, acrobatie, jonglage, mime, marionnettes, théâtre burlesque, spectacle de feu... des numéros pour faire rire ou faire réfléchir une foule grossissante de spectateurs. La grande nouveauté a été l'installation d'un grand chapiteau aux "Prairies" et notamment 2 jours dédiés aux scolaires avec des spectacles et des ateliers.



Le grand retour du TRAC en 2023 montre encore une fois que les arts de la rue, le lien tissé entre les artistes, les spectateurs et les bénévoles sont une vraie opportunité pour développer notre territoire, faire du lien, se parler, se rencontrer, échanger...

Le cinquième rendez-vous dédié aux arts de la rue et au spectacle vivant est déjà en chantier pour septembre 2024 (du 26 au 29 !). Compagnies et public se languissent déjà...  
<https://festivaldutrac.wixsite.com/festivaldu-trac>

Contact : Christelle Vautrin  
chargée de mission  
Renseignements :  
04.73.96.80.25  
[lsdp.sauxillanges@yahoo.fr](mailto:lsdp.sauxillanges@yahoo.fr)



## LES TRACN'ARTS

Comme chaque année, les Trac'narts reviennent dans les 4 communes membres et fondatrices de l'association La Fée des Acts, à savoir Sauxillanges, Saint-Jean en Val, Egliseneuve-des-Liards et Usson. Avec un chouette calendrier d'animations et spectacles en 2022 débutant à Sauxillanges le 3 avril conjointement avec les JEMA (Journées Européennes des Métiers d'Art), pour finir avec un surprenant retour au Far West à la nuit tombée à Usson, aux Remparts, le samedi 30 juillet avec une soirée ciné-concert en plein air signée Lazzi Serpolet Théâtre et leur ciné-concert-bruitages en direct "It Can bidone". Une soirée d'été mémorable conjuguant talent et humour proposée par la Fée des Acts en partenariat avec la municipalité et le Comité d'Animation qui avait commencé dans l'après-midi avec la balade contée de Brigitte Maurice et un spectacle sur la Bête du Gévaudan.



"Un spectacle original mêlant des arts variés avec une ligne fine d'humour, d'engagements, de justesse et de mélodies" et juste de quoi se bidonner pendant 1 heure !

Le 8 juillet 2023, un très bon moment de divertissement sur l'esplanade des remparts avec 2 représentations organisées avec le même trio :

Le spectacle d'Emmanuel Chanal du Wakan Théâtre "Milles diables rient vers Compostelle". Comédie épique et historique, où vous découvrirez pourquoi partir, comment partir sur les Chemins de Compostelle, mais aussi l'histoire du Saint et la façon de peler le pèlerin : pour marcher sans scrupules avec comme seule certitude la sagesse de l'incertitude.

La comédie équestre de la Compagnie Narvalo "La Malle de Fortunatus". Adaptée d'une farce du 18ème siècle, cette courte pièce courte, présentée sous forme théâtrale et équestre, unit comédiens et chevaux dans un ballet tragi-comique. Un moment drôle allant de surprises en rebondissements ! à partager en famille.







## COMITE D'ANIMATION

Le tournoi d'archerie et l'ensemble des animations proposées lors des médiévales ont connu un très grand succès cette année avec une météo favorable, comptabilisant quelques 3 000 visiteurs sur les deux jours. Le tournoi d'archerie a, quant à lui, réuni 81 inscriptions d'archers venant de toute la France ainsi que 3 archers venant de Belgique et Grande Bretagne.



Les visiteurs ont pu apprécier les épreuves d'archerie proposées et se divertir grâce à la compagnie "LES GOLLIARDS" qui a proposé du théâtre, de la musique, de la jonglerie et un spectacle de feu le samedi soir. Les échassières du peuple de "Moriguendi" ont déambulé parmi le public avec la légèreté du papillon faisant admirer leurs maquillages ainsi que l'élégance de leurs costumes tout en faisant des courbettes aux enfants émerveillés. Ces derniers ont pu réaliser des combats d'épée avec la compagnie "Ludic Arc" et apprécier les démonstrations de forge avec Ferdinand VEILLARD. Pour le bonheur des petits et des grands, la mini ferme de Claire était installée à l'entrée du site avec des animaux d'une grande diversité (vaches salers, brebis bizets, poules, etc.). Maéline et Claire ont fait des déambulations avec leurs chevaux parmi le public.



Cet événement a un caractère inter-associatif : la compagnie "Les archers du Bailly" a assuré la gestion du tournoi et le Comité d'Animation toute la logistique de la fête médiévale et l'accueil sur le site. Un partenariat est aussi réalisé avec le comité des fêtes de Saint-Genès-La-Tourette, l'association ASEV-SIT de Vertaizon et l'association La Fée des ACTS.

Deux conventions ont été signées avec le Lycée Gergovie de Clermont-Ferrand pour la mise en œuvre de travaux pratiques pour les classes de Terminale et BTS "Métiers de la Sécurité" et la classe de terminale "Animation Enfance". Ce partenariat permet à une vingtaine d'élèves d'intervenir en situation réelle dans le cadre de leurs stages obligatoires en cours de formation. Ils ont contribué aux activités d'accueil et de filtrage, réalisés des rondes de sécurité autour des remparts. Les élèves "Animation Enfance" ont maquillé les enfants qui le souhaitent, ont confectionné des épées, des boucliers et ont géré les jeux en bois (taille XXL) qui nous avaient été gracieusement prêtés par un habitant de Malzieu Ville où se déroule chaque année une très belle fête médiévale.



Cette manifestation est également et surtout une opportunité de rassembler les Ussonnaises et les Ussonnais autour d'un projet commun dans la convivialité et l'enthousiasme. Comme l'année passée, l'épluchage des pommes de terre a été réalisé avec certains de "nos jeunes" et de "nos seniors", très heureux d'être sollicités et associés à cet événement.

Le 2 décembre dernier un apéritif dinatoire a été servi, après l'assemblée générale, dans une ambiance chaleureuse pour remercier l'ensemble des bénévoles.



## REMERCIEMENTS

Le Comité d'Animation remercie très chaleureusement les personnes suivantes :  
Josette, Roland et David VIGNAL pour la mise à disposition des espaces nécessaires aux tirs et aux parkings,  
Eliane et Maurice BOYER pour la mise à disposition de leur demeure permettant l'accueil des troupes,  
Jacques POUYET pour la mise à disposition de son gîte nous permettant ainsi de faire dormir les élèves et professeurs de la section "Animation Enfance",  
Jacques THIBAUD pour la mise à disposition de son bâtiment permettant ainsi d'héberger les élèves de la section "Métiers de sécurité" et leurs professeurs. Nous le remercions également pour avoir mis à notre disposition son local pour cuisiner les mets qui ont été servis à l'apéritif dinatoire et avoir permis de stocker nos chalets en bois,  
Denise et Michel CHALAFFRE pour la mise disposition de leur pré sur la Nugère,  
la municipalité d'Usson, l'Agglo du Pays d'Issoire, le Département et la Région pour leurs soutiens financiers, ainsi que tous nos sponsors.

Et nous remercions bien évidemment l'ensemble des bénévoles, du plus petit au plus grand, car sans eux les médiévales ne pourraient pas se réaliser.

## PROGRAMMATION 2024 :

### 12 mai 2024 – SPECTACLE SNATCH

Danse hip hop - Danse contemporaine - Musique live | durée : 1h | Dès 10 ans  
Le spectacle "Snatch!" de la compagnie Daruma sera proposé sur l'Esplanade des anciens remparts à Usson le dimanche 12 mai 2024 à 17h30 dans le cadre des TRACN'ARTS en partenariat avec la Saison Impulsions du Département (en cas de mauvais temps – repli sur salle des fêtes de Sauxillanges).

### 8 et 9 juin 2024 - LES MEDIEVALES

Cette année, les Médiévales innovent avec un changement d'ampleur qui consistera à proposer au public des combats de chevalier, en lieu et place du traditionnel tournoi d'archerie qui fait une pose pour cette année.

Durant tout le week-end, restauration-buvette & repas animé sous barnum



### 15 Août 2024 - Fête de la batteuse à Commandaire

L'association "Autour de la batteuse" de St Etienne/Usson proposera tout au long de cette journée les moissons et le battage de blé à l'ancienne avec leur locomobile à vapeur. Vous pourrez admirer l'exposition de matériel et véhicules anciens. Christian sera présent avec son très bel orgue de Barbarie, les Sabots d'Auvergne assureront une prestation du folklore traditionnel Auvergnat. Vente de pain cuit dans le four à bois de Commandaire, etc.

Un Bal populaire gratuit animé par "Les Do-Minots" clôturera cette journée estivale.





## ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉGLISE SAINT-MAURICE

Chères Amies, Chers Amis,

Selon la tradition j'ai le plaisir de vous faire un petit compte-rendu sur les activités de notre association au profit de nos œuvres et du rayonnement culturel et musical de notre commune.

Les "Rencontres Culturelles d'Usson" se sont déroulées pour la cinquième année du 11 Juin au 17 Septembre 2023, principalement les mardis.

Elles se sont déclinées en 10 concerts, 1 vente aux enchères, 8 visites musicales et 2 conférences sur la restauration d'art lors des Journées du Patrimoine.

Les lieux de représentations ont été l'église Saint-Maurice d'Usson et l'Orangerie du Château de Parentignat et 18 artistes, issus des grandes institutions musicales, ont été invités à se produire.



Crédit Photo : Olivier Duvernois  
Concert du 25 juillet 2023 – Encantamiento par Maya Villanueva, soprano et Cédric Lorel, piano historique Pleyel

La qualité de la programmation a été unanimement saluée par le public présent. Le rapport scène-salle est un marqueur des "Rencontres Culturelles d'Usson" : il souligne le lien fort entre les artistes et le public.

La fréquentation 2023 de 844 personnes (dont 67 enfants) est conforme à nos attentes, et représente une jauge moyenne de 84 personnes par représentation.

La programmation qui se veut exigeante, présentée et expliquée au public en toute simplicité, est saluée au fil du temps, alors même que l'entrée reste libre avec une quête dont nous espérons, qu'avec le temps, elle puisse se rapprocher du niveau de la prestation proposée.

Cette synergie – musique, architecture, histoire, artistes et auditeurs – fait, à n'en pas douter, de nos "Rencontres Culturelles" un évènement récurrent qui compte dans le paysage auvergnat et particulièrement dans notre beau village d'Usson.

Rendez-vous du 23 juillet au 21 août 2024 pour les 6èmes "Rencontres Culturelles d'Usson" et découvrez la programmation sur le nouveau site internet de l'association : [www.amisdusson.com](http://www.amisdusson.com)

Un grand "MERCI" à vous tous pour votre fidélité et votre soutien.

**Gérard Lebègue, Président.**

## ARVERNETOURIX :



La musique, bien essentiel !

Arvernetourix continue son soutien au monde musical en assurant le secrétariat artistique de la violoniste Lara Pouget, du projet Lorlanj ou encore du groupe Wazoo. Wazoo fête en 2024 ses 25 ans avec l'arrivée de son septième album. Ce nouveau cru s'intitule "Un veau qui tête bien n'a pas besoin de foin". Derrière ce proverbe paysan se cachent 9 chansons qui cultivent la fête, le terroir et la ruralité. L'album sortira début mai.

Arvernetourix souhaite aussi organiser à l'arrivée des beaux jours un rendez-vous autour de la dégustation de vins et d'un moment musical. A suivre...



## LES CHEMINS D'USSON... ont fait bien du chemin

L'année 2023 a été une année riche à la fois en innovation et en difficultés. Mais l'équipe des 25 bénévoles, toujours aussi soudée, a su faire face et mener tous les chantiers à bien.

Notre traditionnelle randonnée d'avril a été malheureusement pénalisée par une pluie battante. Nous avons cependant accueilli 50 randonneurs courageux qui n'ont pas regretté leur découverte de l'un de nos 3 circuits de 6, 8 ou 12 km. Barre de céréale au départ et un verre réconfortant à l'arrivée leur ont laissé un souvenir sûrement inoubliable. Et nous récidivons le dimanche 7 avril 2024 où nous vous attendons nombreux.



Ces randonnées ne seraient pas possibles sans un entretien soigné de nos chemins. 2023 a vu l'arrivée d'un nouvel outil, le sécateur à bras articulé, financé dans le cadre du Budget Ecologique Citoyen du Département du Puy-de-Dôme, qui nous a facilité la tâche pour tailler de façon respectueuse de l'environnement nos talus et nos haies. Ce fut un gros projet pour notre petite association.

Et enfin, une activité poussée par l'enthousiasme et les compétences de nos adhérents, le verger conservatoire qui se trouve au-dessus de la station de traitement des eaux, a développé des opérations de plus en plus significatives en lien direct avec l'activité randonnée. L'objectif est clair : faire revivre des espèces anciennes du

terroir en matière d'arbres fruitiers afin de parfaire l'entretien des chemins en replantant des alignements de fruitiers. En parfait accord avec les objectifs d'aménagement durable du territoire de la municipalité, l'équipe s'adonne, certains dimanches matin, à semer, bouturer, greffer, nettoyer, étiqueter, praliner, planter puis transplanter pruniers, pommiers, poiriers et cognassiers. Un verre pris tous ensemble ponctue ces demi-journées et récompense un vrai travail dont les fruits profiteront à tous les habitants d'Usson.

Sans oublier cette grande première de la fête du verger le 21 juin que nous couplons avec la fête de la musique et qui sera rééditée cette année pour le bonheur de tous.

Les chemins d'Usson, une association où les projets "nature" ne manquent pas et qui vous accueillera avec plaisir en vous proposant notamment des formations pour l'activité verger.

Pour l'association des chemins d'Usson, le nouveau bureau :

Le président : François Brives

Le vice-président référent verger : Marc Brulé

La secrétaire : Isabelle Davèze

Le trésorier : Christian Baubet







## CLUB DE LA BUTTE



Après deux années marquées par la crise sanitaire du Covid 19, le Club de la butte a repris ses activités au mois de mars 2022, c'est à dire réunion tous les premiers et troisièmes mardis après-midi du mois. Le nombre d'adhérents est resté stable malgré tout, ce qui n'a pas été le cas dans tous les clubs du secteur. Le 04 mars 2023 nous avons convié nos adhérents à un repas à l'auberge de Margot où tout le monde a été ravi de se retrouver. Le 24 juin un voyage d'une journée a pu être réalisé grâce à la participation de membres d'autres clubs. Cette journée détente nous a conduit à Bort les Orgues où nous avons visité le Musée et la tannerie et du cuir, suivi d'une mini croisière sur la Dordogne à bord d'une vedette panoramique, pendant une heure et demi.

Les activités de cette année ne sont pas encore programmées. Malheureusement les thés dansants ne sont plus d'actualité vu le petit nombre de participants. Aussi nous réfléchissons à devenir intergénérationnel, c'est à dire ouverts à toute personne de la commune quel que soit son âge, afin de diversifier les activités telles pétanque, marche, jeu de cartes, scrabble, etc.

Donc toute personne désirant se joindre à nous pour un moment de convivialité peut prendre contact avec Gabrielle Eymaron, présidente du Club de la Butte, au 04 73 71 04 58.

Tous les membres du club vous souhaitent, ainsi qu'à votre famille et vos proches, une bonne et belle année. Que 2024 vous apporte santé bonheur et réalisation de vos souhaits.

## ASSOCIATION "DON DE SANG BENEVOLE"

L' Association pour le Don de Sang Bénévole organise, en collaboration avec l'Etablissement Français du Sang, 3 collectes : 1 à Sugères et 2 à Sauxillanges) tous les ans depuis de nombreuses années.

Pour 2024 les dates sont : **23 avril à Sugères, 7 août & 13 décembre à Sauxillanges.**

En 2023, les collectes obtiennent un niveau de donneurs correct, voire en progression (183 donneurs dont 13 nouveaux).

D'autres personnes peuvent nous rejoindre, elles seront les bienvenues.

Le 10 Février 2024, l' A.D.S.B. a organisé un loto à Sugères, à partir de lots achetés par l'association, ou offerts par les commerçants, artisans, voyages Coudert, etc.

Bureaux 2023 :

Gérard Sauvadet : Président, Evelyne Faure : Vice Présidente, Christian Ancelin : Secrétaire, Alain Fraisse : Secrétaire adjoint, Philippe Faure : Trésorier, Annie Montmory : Trésorière adjointe.

Les bénévoles de l' A.D.S.B. remercient tous les donneurs qui ont participé aux collectes..

L'Assemblée Générale de l'A.D.S.B. se tiendra le 17 mars.

**ENEZ NOMBREUX  
ACCOMPLIR LE GESTE QUI SAUVE !**



## GUIDE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Renseignements en ligne : taper la rubrique recherchée sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### Etat civil

- Déclaration de naissance : s'adresser à la mairie du lieu de naissance dans les 5 jours qui suivent la naissance.
- Déclaration de décès : la déclaration de décès est une démarche obligatoire qui doit être faite à la mairie du lieu du décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation.
- Extrait de naissance : délivré gratuitement par la mairie du lieu de naissance.
- Extrait d'acte de mariage : délivré gratuitement par la mairie du lieu de mariage.
- Acte de décès : délivré gratuitement par la mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt.

En savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359>

### Identité - Passeport

- Carte Nationale d'Identité : (validité 15 ans)
- Prendre rendez-vous auprès d'une des mairies suivantes: Issoire, Brassac-Les-Mines ou encore Massiac.
- Passeport Biométrique (validité 10 ans pour les personnes majeures ou 5 ans pour les enfants mineurs).
- Prendre rendez-vous auprès d'une des mairies suivantes : Issoire, Brassac-Les-Mines ou encore Massiac.

En savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>

### Autorisation de sortie du territoire pour les enfants mineurs de nationalité française

Pour les enfants mineurs de nationalité française, elle est téléchargeable sur ordinateur et n'est plus délivrée en mairie.

### Elections

- Carte électorale :
- Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.
- L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français-e-s obtenant la nationalité à partir de 2020. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales :

- soit à la mairie de votre domicile,
- soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujéti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- soit à la mairie de la commune où vous êtes assujéti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public,
- soit à la mairie de la commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.
- Démarches en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N16396>

### Divers

- Certificat de concubinage : s'adresser à la mairie du domicile munis d'une pièce d'identité et des justificatifs de domicile pour les personnes vivant ensemble afin de remplir l'attestation sur l'honneur de vie commune.
- Pacte Civil de solidarité (PACS) : vous devez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire
- Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.

- Recensement militaire : tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser
  - auprès de la mairie de son domicile,
  - ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journee défense et citoyenneté (JDC). Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport et Livret de famille). Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile

- Carte de séjour : délivrée par la Préfecture 18 boulevard Desaix 63000 Clermont-Fd.







**URGENCES**

Pompiers : 18 SAMU : 15 Police : 17

# 112

Pour toutes urgences, composez le 112. Ce numéro est prioritaire et fonctionne sur les téléphones fixes et portables. Vous serez redirigés vers le service approprié

### Santé / Social :

|                                                         |                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADMR<br>Aide à domicile en milieu rural Aides ménagères | 2 place Saint Martin<br>63490 Sauxillanges                | 04 73 96 87 96<br>Ouvert du Lu au Ve 9h-12h et 14h-17h<br>Me 9h-12h                                                                                                                                                                                                             |
| CAF<br>Caisse d'allocations Familiales                  | 15 Rue du Mas<br>63500 Issoire                            | Prise de rdv en ligne :<br><a href="https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-puy-de-dome/points-d-accueil">https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-puy-de-dome/points-d-accueil</a><br>Médiation famille : 06.75.20.47.61<br>Ouvert du Lu au Ve (sauf Je)<br>8h30-12h et 13h30-16h |
| CPAM<br>Caisse primaire d'Assurance Maladie             | 28 Rue Antonin Gaillard<br>63500 Issoire                  | 01 84 90 36 46<br>Ouvert du Lu au Ve<br>8h30-12h30 et 13h30-16h30                                                                                                                                                                                                               |
| CLIC<br>Centre Local d'Information et de Coordination   | 11 Rue Espagnon<br>63500 Issoire                          | <a href="https://www.personne-agee-aide-issuire.fr/">https://www.personne-agee-aide-issuire.fr/</a><br>04 73 89 67 38<br>Ouvert du Lu au Ve de 9h-12h30 et 13h30-17h                                                                                                            |
| EHPAD Charles Andraud                                   | 6 Rue de l'Hospice<br>63490 Sauxillanges                  | 06 80 09 99 17                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Maison Médicale de Sauxillanges                         | ZA les Champs Rouges<br>63490 Sauxillanges                | 04 73 96 82 56                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Cabinet Infirmier Sauxillanges                          | Maison Médicale<br>Route de Sugères<br>63490 Sauxillanges | 04 73 96 86 33                                                                                                                                                                                                                                                                  |

### Services Publics :

|                                                         |                                                                                                                                            |                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mairie d'Usson                                          | 12 Rue de la Mairie<br>63490 Usson                                                                                                         | 04 73 71 05 90<br>Ouverture :<br>Lundi 17h-19h<br>Vendredi 16h-18h                                                                                |
| Agglo Pays d'Issoire (API)<br>Administration Générale   | 20 Rue de la Liberté<br>BP90162<br>63504 Issoire Cedex                                                                                     | 04 15 62 20 00<br><a href="http://www.capissoire.fr">www.capissoire.fr</a>                                                                        |
| Maison de Services (API)                                | 1 Place de Verdun<br>63490 Sauxillanges                                                                                                    | 04.73.96.37.62<br><a href="mailto:Mds.sauxillanges@capissoire.fr">Mds.sauxillanges@capissoire.fr</a><br>8h15-12h45 Lu/Ma/Ve<br>13h30-17h Ma/Me/Je |
| Conseil départemental du Puy de Dôme                    | Hôtel du Département<br>24 Rue St Esprit<br>63000 Clermont-Ferrand                                                                         | 04 73 42 20 20                                                                                                                                    |
| Conseil Régional<br>Auvergne-Rhône-Alpes                | 59 Boulevard Léon Jouhaux<br>CS90706<br>63050 Clermont-Ferrand Cedex 2<br>1 esplanade François Mitterrand<br>CS20033<br>69269 Lyon Cedex 2 | 04 73 31 85 85<br><br>04 26 73 40 00                                                                                                              |
| Direction Départementale des Territoires<br>Puy de Dôme | 22 av Jean Jaurès<br>63500 Issoire                                                                                                         | 04 73 89 85 00                                                                                                                                    |



|                                                                            |                                             |                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Gendarmerie<br>Communauté de Brigades de Sauxillanges et Brassac les Mines | 19 route d'Issoire<br>63490 Sauxillanges    | 04 73 96 81 55<br>Ouverture du Public :<br>Ma 8h-12h et Ve 14h-19h<br>Sinon, transfert de l'accueil du public à la Gendarmerie de Brassac les Mines<br>du Lu au Sa 8h-12 h et 14h-19h<br>Dimanche 9h-12h et 15h-19h<br>Tel : 04 73 54 08 88 |
| Centre des Finances publics                                                | 3 Bd Léon Blum<br>63500 Issoire             | 04 73 89 76 00<br>Lu au Ve 8h30-12h30                                                                                                                                                                                                       |
| La Poste                                                                   | Place de la Liberté<br>63490 Sauxillanges   | 3631<br>Ma au Ve 8h-12h et 14h-16h45<br>Sa 9h-12h                                                                                                                                                                                           |
| Préfecture du Puy de Dôme                                                  | 18 Bd Desaix<br>63500 Clermont-Ferrand      | <a href="http://www.puy-de-dome.gouv.fr/">http://www.puy-de-dome.gouv.fr/</a><br>04 73 98 63 63                                                                                                                                             |
| Sous-Préfecture d'Issoire                                                  | 1 Bd de la Sous-Préfecture<br>63500 Issoire | 04 73 89 07 76                                                                                                                                                                                                                              |

### MAISON DE SERVICES TERRITOIRE API – Sauxillanges

Une Maison de Services regroupe en un même lieu des services publics de proximité. Elle permet aux habitants de bénéficier d'un accompagnement administratif et numérique, sur des thématiques de la vie quotidienne : emploi, santé, social, famille, logement/habitat, justice, retraite, ...

#### Services proposés :

- libre accès à internet et au wifi ;
- soutien à la communication des communes et associations de la circonscription d'API (conception d'affiches, reprographies) ;
- accueil, information et mise en relation avec les différents services d'Api (culture, enfance jeunesse, maintien à domicile, insertion, habitat, santé, mobilité, bus des montagnes...) et avec les partenaires (Pôle Emploi, la CAF, la CPAM, Les Finances Publiques, le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur, l'Assurance vieillesse, la MSA, la Poste...);
- aide aux démarches administratives et à l'utilisation des services en ligne des partenaires : télédéclaration, demande de carte d'identité, carte vitale, aide à la recherche d'emploi... ;
- impression, photocopie, ou numérisation gratuite pour les procédures administratives des partenaires ;
- permanences partenaires en présentiel et/ou en visio-conférence, avec ou sans rendez-vous .

### Divers :

|                                                      |                                                                 |                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Association<br>« Les plus beaux villages de France » | Rue de la barrière<br>19500 Collonges La Rouge                  | 05 55 84 08 50<br><a href="https://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/">https://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/</a>                                                   |
| Bibliothèque de Sauxillanges                         | Mairie de Sauxillanges<br>63490 Sauxillanges                    | 04 73 96 37 65 / 06 77 85 37 34<br><a href="mailto:biblosaux@wanadoo.fr">biblosaux@wanadoo.fr</a><br><a href="http://www.biblosaux.wordpress.com">www.biblosaux.wordpress.com</a>             |
| Déchetterie de Sauxillanges                          | Chemin des Rochettes<br>Route de St Babel<br>63490 Sauxillanges | 04 73 96 88 92<br>Ma au Sa : 9h-12h et 14h - 18h                                                                                                                                              |
| Informations SNCF                                    | Avenue de la gare<br>63500 Issoire                              | <a href="https://www.sncf-connect.com/">https://www.sncf-connect.com/</a>                                                                                                                     |
| Suez Eaux France                                     | 10 Avenue Pierre Mendès<br>France<br>63500 Issoire              | <a href="https://www.toutsurmonneau.fr/">https://www.toutsurmonneau.fr/</a><br>Service client : 04 20 10 20 20<br>Service Urgence : 09 77 40 11 35                                            |
| Office de tourisme<br>Pays d'Issoire                 | 9 place St Paul<br>63500 Issoire                                | 04 73 89 15 90<br><a href="mailto:info@issoire-tourisme.fr">info@issoire-tourisme.fr</a><br><a href="https://www.issoire-tourisme.com/">https://www.issoire-tourisme.com/</a>                 |
| Parc Naturel Régional<br>Livradois Forez             | Maison du parc<br>63880 St Gervais-sous-Meymont                 | 04 73 95 57 57<br><a href="https://www.parc-livradois-forez.org/">https://www.parc-livradois-forez.org/</a>                                                                                   |
| UFC (Union Fédérale des<br>Consommateurs)<br>Issoire | Maison des Associations<br>20 Rue du Palais<br>63500 Issoire    | <a href="https://issoire.ufcquechoisir.fr/">https://issoire.ufcquechoisir.fr/</a><br><a href="mailto:contact@issoire.ufcquechoisir.fr">contact@issoire.ufcquechoisir.fr</a><br>04 73 55 06 76 |





Travaux Grange rue de la mairie



Travaux WC publics Parking visiteurs

